

## Services du Premier ministre. I.Services généraux



## Table des matières

Récapitulation des crédits	5
Récapitulation des crédits par agrégat et titre	7
Présentation des crédits par chapitre et article	9
Présentation des mesures de dépenses ordinaires	23
Présentation des dépenses en capital	41
Synthèse des agrégats	43
Récapitulation par agrégat	47
Echelonnement des paiements résultant des autorisations de programme	81
Présentation des emplois	85



## Récapitulation des crédits

## Récapitulatif des crédits

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
<b>Titre III Moyens des services</b>							
Personnel. Rémunérations d'activité	///////	///////	10.658.031	"	10.658.031	+355.600	11.013.631
Personnel en retraite. Pensions et allocations	///////	///////	48.100.000	-1.000.000	47.100.000	+600.000	47.700.000
Personnel en activité et en retraite. Charges sociales	///////	///////	127.608.171	+2.787.237	130.395.408	-67.375.279	63.020.129
Matériel et fonctionnement des services	///////	///////	159.364.928	-2.954.816	156.410.112	-4.141.497	152.268.615
Subventions de fonctionnement	///////	///////	65.455.604	"	65.455.604	-1.489.515	63.966.089
Dépenses diverses	///////	///////	172.846.413	-1.727.432	171.118.981	-8.956.183	162.162.798
Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001	///////	///////	"	"	"	+43.615.987	43.615.987
<b>Totaux titre III</b>	///////	///////	584.033.147	-2.895.011	581.138.136	-37.390.887	543.747.249
<b>Titre IV Interventions publiques</b>							
Interventions politiques et administratives	///////	///////	32.295.895	"	32.295.895	+111.156.067	143.451.962
Action éducative et culturelle	///////	///////	5.910.005	-180.000	5.730.005	+149.166	5.879.171
Action sociale. Assistance et solidarité	///////	///////	502.163.976	"	502.163.976	-395.568.239	106.595.737
<b>Totaux titre IV</b>	///////	///////	540.369.876	-180.000	540.189.876	-284.263.006	255.926.870
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>	///////	///////	1.124.403.023	-3.075.011	1.121.328.012	-321.653.893	799.674.119
<b>Titre V Investissements exécutés par l'Etat</b>							
Equipements administratif et divers	29.400.000	23.320.000	32.220.000	///////	21.182.000	+8.938.000	30.120.000
<b>Totaux titre V</b>	29.400.000	23.320.000	32.220.000	///////	21.182.000	+8.938.000	30.120.000
<b>Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat</b>							
Equipement culturel et social	"	"	"	///////	"	"	"
<b>Totaux titre VI</b>	"	"	"	///////	"	"	"
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>	29.400.000	23.320.000	32.220.000	///////	21.182.000	+8.938.000	30.120.000
<b>Totaux généraux</b>	29.400.000	23.320.000	1.156.623.023	///////	1.142.510.012	-312.715.893	829.794.119

Récapitulation des crédits par agrégat et titre

P.L.F. 2005

## Récapitulation par agrégat : crédits par titre et effectifs

Agrégats	Crédits				Total pour 2005	Effectifs pour 2005
	Dépenses ordinaires		Dépenses en capital			
	Titre III	Titre IV	Titre V	Titre VI		
21 Fonction publique	147.330.755	4.146.685	3.393.000		154.870.440	"
22 Politique de la communication	105.682.330	143.451.962			249.134.292	"
31 Administration générale	249.597.395	108.328.223	26.727.000		384.652.618	1.543
32 Autorités administratives indépendantes	41.136.769				41.136.769	281
<b>Totaux</b>	<b>543.747.249</b>	<b>255.926.870</b>	<b>30.120.000</b>		<b>829.794.119</b>	<b>1.824</b>



## Présentation des crédits par chapitre et article

La lettre R en regard d'un code d'article indique que cet article relève du budget civil de recherche et développement (BCRD)

P.L.F. 2005

## Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
<b>1ère partie Personnel. Rémunérations d'activité</b>							
<b>31-05</b>	<b>Direction de la documentation française. Dépenses de personnel de production</b>						
10	31	Direction de la documentation française					"
		<b>Totaux pour le chapitre</b>					"
<b>31-08</b>	<b>Conseil supérieur de l'audiovisuel. Rémunérations</b>						
10	32	Conseil supérieur de l'audiovisuel. Rémunérations					8.830.284
		8.830.284	"	8.830.284	+277.612	9.107.896	
		<b>Totaux pour le chapitre</b>					8.830.284
			"	8.830.284	+277.612	9.107.896	
<b>31-09</b>	<b>Conseil supérieur de l'audiovisuel. Indemnités et allocations diverses</b>						
10	32	Conseil supérieur de l'audiovisuel. Indemnités et allocations diverses					1.827.747
		1.827.747	"	1.827.747	+77.988	1.905.735	
		<b>Totaux pour le chapitre</b>					1.827.747
			"	1.827.747	+77.988	1.905.735	
<b>2ème partie Personnel en retraite. Pensions et allocations</b>							
<b>32-97</b>	<b>Participation aux charges de pensions</b>						
10	31	Pensions civiles (sauf O.R.T.F.)					36.371.888
		36.371.888	-756.172	35.615.716	+453.703	36.069.419	
20	31	Pensions civiles O.R.T.F.					11.728.112
		11.728.112	-243.828	11.484.284	+146.297	11.630.581	
		<b>Totaux pour le chapitre</b>					48.100.000
			-1.000.000	47.100.000	+600.000	47.700.000	
<b>3ème partie Personnel en activité et en retraite. Charges sociales</b>							
<b>33-90</b>	<b>Cotisations sociales. Part de l'Etat</b>						
10	31	Premier ministre, ministre et secrétaires d'Etat					109.689
		109.689	+24.037	133.726	+19.907	153.633	
21	31	Services centraux					3.370.410
		3.370.410	+1.383.305	4.753.715	-1.442.830	3.310.885	
22	31	Direction générale de l'administration et de la fonction publique					547.976
		547.976	+378.292	926.268	+42.625	968.893	
23	31	Direction de la documentation française					868.672
		868.672	+208.654	1.077.326	+68.738	1.146.064	
24	31	Direction du développement des médias					366.305
		366.305	+151.049	517.354	+27.290	544.644	
25	31	Service d'information du Gouvernement					436.637
		436.637	+215.883	652.520	-9	652.511	
26	31	Services interministériels de la réforme de l'Etat					95.217
		95.217	+238.334	333.551	+474.931	808.482	

P.L.F. 2005

## Titre III Moyens des services

chapitre		Crédits votés	Mesures	Services votés	Mesures	Total pour 2005
article	agrégat	2004	acquises 2005	2005	nouvelles 2005	
28	31	98.997	+734	99.731	+10.567	110.298
31	31	128.534	+1.096	129.630	+7.471	137.101
38	32	2.501.279	"	2.501.279	+111.583	2.612.862
41	31	225.677	+183.688	409.365	+39.466	448.831
		<b>8.749.393</b>	<b>+2.785.072</b>	<b>11.534.465</b>	<b>-640.261</b>	<b>10.894.204</b>
<b>33-91</b>	<b>Prestations sociales versées par l'Etat</b>					
10	31	5.503	"	5.503	"	5.503
21	31	790.230	"	790.230	-574.873	215.357
22	31	145.196	"	145.196	-43.165	102.031
23	31	156.305	"	156.305	-94.482	61.823
24	31	87.738	"	87.738	-33.141	54.597
25	31	75.538	"	75.538	-18.746	56.792
26	31	21.408	"	21.408	+88.972	110.380
28	31	30.634	"	30.634	"	30.634
31	31	44.801	"	44.801	-23.384	21.417
38	32	127.394	+2.165	129.559	-45.865	83.694
41	31	72.793	"	72.793	-49.281	23.512
		<b>1.557.540</b>	<b>+2.165</b>	<b>1.559.705</b>	<b>-793.965</b>	<b>765.740</b>
<b>33-94</b>	<b>Action sociale interministérielle. Prestations et versements facultatifs</b>					
20	21	1.824.490	"	1.824.490	"	1.824.490
30	21	113.647.360	"	113.647.360	-65.941.053	47.706.307
40	21	"	"	"	"	"

## Titre III Moyens des services

chapitre		Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
50	21 <i>Opérations d'action sociale (ancien)</i>	"	"	"	"	"
60	21 Participation au fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie	1.829.388	"	1.829.388	"	1.829.388
<b>Totaux pour le chapitre</b>		<b>117.301.238</b>	<b>"</b>	<b>117.301.238</b>	<b>-65.941.053</b>	<b>51.360.185</b>

### 4ème partie Matériel et fonctionnement des services

<b>34-94 Actions de formation, de perfectionnement, d'insertion et de modernisation dans la fonction publique</b>						
10	21 Formation et perfectionnement des personnels	228.674	"	228.674	-19.094	209.580
30	21 Opérations interministérielles de formation non déconcentrées	208.982	"	208.982	+278.664	487.646
40	21 Opérations interministérielles de formation déconcentrées	2.379.907	"	2.379.907	-81.328	2.298.579
50	21 Fonds interministériel pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	5.530.000	"	5.530.000	-11.060	5.518.940
<b>Totaux pour le chapitre</b>		<b>8.347.563</b>	<b>"</b>	<b>8.347.563</b>	<b>+167.182</b>	<b>8.514.745</b>
<b>34-95 Abonnements souscrits par les administrations au service d'informations générales de l'Agence France-Presse</b>						
10	22 Agence France-Presse	103.205.400	"	103.205.400	+2.476.930	105.682.330
<b>Totaux pour le chapitre</b>		<b>103.205.400</b>	<b>"</b>	<b>103.205.400</b>	<b>+2.476.930</b>	<b>105.682.330</b>
<b>34-98 Moyens de fonctionnement des services</b>						
10	31 Premier ministre, ministre et secrétaires d'Etat	5.238.047	"	5.238.047	-2.238.047	3.000.000
21	31 <i>Administration générale (ancien)</i>	24.537.458	-2.330.877	22.206.581	-22.206.581	"
23	31 Direction de la documentation française	3.592.384	-623.939	2.968.445	+570.228	3.538.673
26	31 Agence pour le développement de l'administration électronique	8.640.000	"	8.640.000	+13.764.734	22.404.734
27	31 Centres d'appels téléphoniques de l'administration	5.000.000	"	5.000.000	+3.328.204	8.328.204
39	31 Centres interministériels de renseignements administratifs: dépenses déconcentrées	719.250	"	719.250	-4.147	715.103

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services**

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
70	31 Cités administratives	84.826	"	84.826	"	84.826
<b>Totaux pour le chapitre</b>		<b>47.811.965</b>	<b>-2954.816</b>	<b>44.857.149</b>	<b>-6.785.609</b>	<b>38.071.540</b>

**6ème partie Subventions de fonctionnement**

<b>36-10</b>		<b>Subventions de fonctionnement aux établissements publics et budget annexe</b>				
11	21 Ecole nationale d'administration	32.006.777	"	32.006.777	-754.898	31.251.879
13	21 Institut régional d'administration de Lille	7.781.352	"	7.781.352	-293.070	7.488.282
14	21 Institut régional d'administration de Lyon	6.620.993	"	6.620.993	-394.725	6.226.268
15	21 Institut régional d'administration de Nantes	6.115.598	"	6.115.598	+147.572	6.263.170
16	21 Institut régional d'administration de Metz	6.136.928	"	6.136.928	+69.090	6.206.018
17	21 Institut régional d'administration de Bastia	6.793.956	"	6.793.956	-263.484	6.530.472
21	21 Journaux officiels	"	"	"	"	"
<b>Totaux pour le chapitre</b>		<b>65.455.604</b>	<b>"</b>	<b>65.455.604</b>	<b>-1.489.515</b>	<b>63.966.089</b>

**7ème partie Dépenses diverses**

<b>37-04</b>		<b>Etudes et communication sur la gestion publique</b>				
10	21 Direction générale de l'administration et de la fonction publique	2.157.572	"	2.157.572	-213.201	1.944.371
20	21 Délégation à la modernisation de la gestion publique et des structures de l'Etat	100.000	"	100.000	+431.350	531.350
30	21 Délégation aux usagers et aux simplifications administratives	100.000	"	100.000	+471.350	571.350
<b>Totaux pour le chapitre</b>		<b>2.357.572</b>	<b>"</b>	<b>2.357.572</b>	<b>+689.499</b>	<b>3.047.071</b>
<b>37-05</b>		<b>Dépenses relatives à l'activité du médiateur de la République</b>				
10	32 Médiateur de la République	7.942.583	-170.000	7.772.583	-20.000	7.752.583
<b>Totaux pour le chapitre</b>		<b>7.942.583</b>	<b>-170.000</b>	<b>7.772.583</b>	<b>-20.000</b>	<b>7.752.583</b>
<b>37-06</b>		<b>Actions en faveur des droits de l'homme et du développement de la citoyenneté</b>				
10	31 Action humanitaire	2.739.789	"	2.739.789	"	2.739.789

## Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
20	31 Développement de la citoyenneté	8.491.165	-1.826.600	6.664.565	+446.021	7.110.536
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>11.230.954</b>	<b>-1.826.600</b>	<b>9.404.354</b>	<b>+446.021</b>	<b>9.850.375</b>
<b>37-07</b>	<b>Dépenses diverses liées aux réimplantations d'administrations</b>					
10	21 Crédit à répartir	"	"	"	"	"
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>
<b>37-08</b>	<b>Fonds pour la réforme de l'Etat et de la modernisation @</b>					
10	21 Fonds pour la réforme de l'Etat : crédits à répartir	6.000.000	"	6.000.000	+352.270	6.352.270
20	21 Fonds pour la réforme de l'Etat	12.000.000	"	12.000.000	-5.647.730	6.352.270
30	21 Dépenses d'informatique et de télécommunication : actions de modernisation des administrations - crédits à répartir	2.561.429	"	2.561.429	+5.176.696	7.738.125
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>20.561.429</b>	<b>"</b>	<b>20.561.429</b>	<b>-118.764</b>	<b>20.442.665</b>
<b>37-10</b>	<b>Actions d'information</b>					
10	31 Actions d'information	6.275.690	"	6.275.690	-34.203	6.241.487
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>6.275.690</b>	<b>"</b>	<b>6.275.690</b>	<b>-34.203</b>	<b>6.241.487</b>
<b>37-11</b>	<b>Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité</b>					
10	32 Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité	364.937	+1.277	366.214	+9.475	375.689
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>364.937</b>	<b>+1.277</b>	<b>366.214</b>	<b>+9.475</b>	<b>375.689</b>
<b>37-12</b>	<b>Conseil supérieur de l'audiovisuel. Dépenses de fonctionnement</b>					
10	32 Conseil supérieur de l'audiovisuel. Dépenses de fonctionnement	19.400.063	"	19.400.063	-1.161.153	18.238.910
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>19.400.063</b>	<b>"</b>	<b>19.400.063</b>	<b>-1.161.153</b>	<b>18.238.910</b>
<b>37-13</b>	<b>Commission consultative du secret de la défense nationale</b>					
10	32 Commission consultative du secret de la défense nationale	182.501	+456	182.957	-159	182.798
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>182.501</b>	<b>+456</b>	<b>182.957</b>	<b>-159</b>	<b>182.798</b>

P.L.F. 2005

## Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
<b>37-16</b>	<b>Commission nationale de déontologie de la sécurité</b>						
10	32	Commission nationale de déontologie de la sécurité	529.858	+647	530.505	+11.097	541.602
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>529.858</b>	<b>+647</b>	<b>530.505</b>	<b>+11.097</b>	<b>541.602</b>
<b>37-18</b>	<b>Comité consultatif national d'éthique (nouveau)</b>						
10	32	Comité consultatif national d'éthique	"	"	"	+305.000	305.000
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>+305.000</b>	<b>305.000</b>
<b>37-30</b>	<b>Dépenses de personnel et action sociale</b>						
10	31	Rémunérations des personnels	35.045.349	+171.958	35.217.307	-5.148.388	30.068.919
20	31	Indemnités et allocations diverses	20.246.569	+43.567	20.290.136	-1.373.591	18.916.545
30	31	Autres rémunérations	9.146.622	+45.733	9.192.355	-1.975.288	7.217.067
40	31	Rémunérations, indemnités et allocations diverses des personnels du corps unique des administrateurs civils	1.109.046	+5.530	1.114.576	"	1.114.576
50	31	Action sociale	878.771	"	878.771	-878.771	"
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>66.426.357</b>	<b>+266.788</b>	<b>66.693.145</b>	<b>-9.376.038</b>	<b>57.317.107</b>
<b>37-90</b>	<b>Commission de vérification des crédits des fonds spéciaux</b>						
10	32	Commission de vérification des crédits des fonds spéciaux	30.000	"	30.000	"	30.000
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>30.000</b>	<b>"</b>	<b>30.000</b>	<b>"</b>	<b>30.000</b>
<b>37-91</b>	<b>Fonds spéciaux</b>						
10	31	Direction générale de la sécurité extérieure	33.165.352	"	33.165.352	"	33.165.352
20	31	Autres actions liées à la sécurité	4.308.320	"	4.308.320	+293.042	4.601.362
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>37.473.672</b>	<b>"</b>	<b>37.473.672</b>	<b>+293.042</b>	<b>37.766.714</b>
<b>37-92</b>	<b>Réparations civiles et frais de justice</b>						
10	31	Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat	70.797	"	70.797	"	70.797
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>70.797</b>	<b>"</b>	<b>70.797</b>	<b>"</b>	<b>70.797</b>

P.L.F. 2005

### Titre III Moyens des services

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
<b>9ème partie Expérimentations dans le cadre de la loi organique du 1er août 2001</b>						
<b>39-01</b>	<b>Programme "Coordination du travail gouvernemental" - Soutien (nouveau)</b>					
01	31	Regroupement des dotations de personnel	"	"	"	"
02	31	Regroupement des autres dotations	"	"	"	"
10	31	Soutien	"	"	+43.615.987	43.615.987
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	"	"	<b>+43.615.987</b>	<b>43.615.987</b>



P.L.F. 2005

**Titre IV Interventions publiques**

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
<b>1ère partie Interventions politiques et administratives</b>						
<b>41-10</b>	<b>Aides à la presse</b>					
10	22 Aides à la diffusion	24.240.000	"	24.240.000	-2.843.933	21.396.067
20	22 Aides à la presse à faibles ressources publicitaires	8.055.895	"	8.055.895	"	8.055.895
30	22 Aides au développement du multimédia	"	"	"	"	"
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>32.295.895</b>	<b>"</b>	<b>32.295.895</b>	<b>-2.843.933</b>	<b>29.451.962</b>
<b>41-11</b>	<b>Aides à la modernisation et au transport postal de la presse d'information politique et générale (nouveau)</b>					
10	22 Aide à la modernisation sociale de la presse quotidienne d'information politique et générale	"	"	"	+38.000.000	38.000.000
20	22 Aide à la modernisation de la distribution de la presse quotidienne nationale	"	"	"	+6.500.000	6.500.000
30	22 Aide à la modernisation de la diffusion	"	"	"	+3.500.000	3.500.000
40	22 Aide au transport postal de la presse d'information politique et générale	"	"	"	+66.000.000	66.000.000
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>+114.000.000</b>	<b>114.000.000</b>
<b>3ème partie Action éducative et culturelle</b>						
<b>43-02</b>	<b>Subventions à des actions de formation et d'information</b>					
10	21 Centre des études européennes de Strasbourg	304.898	"	304.898	-15.824	289.074
20	21 Organisations syndicales de la fonction publique	2.012.327	"	2.012.327	+165.880	2.178.207
30	21 Banque de données juridiques inter-fonctions publiques	45.800	"	45.800	+54.000	99.800
40	21 Fonds interministériel pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	1.110.000	"	1.110.000	-2.220	1.107.780
50	21 Subvention aux établissements intervenant dans le domaine de la formation	515.000	"	515.000	-43.176	471.824
	<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>3.988.025</b>	<b>"</b>	<b>3.988.025</b>	<b>+158.660</b>	<b>4.146.685</b>

## Titre IV Interventions publiques

chapitre article	agrégat	Crédits votés 2004	Mesures acquises 2005	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
<b>43-04</b>	<b>Subventions pour la recherche dans le domaine stratégique et des relations internationales</b>					
10	31	1.624.776	-100.000	1.524.776	-8.310	1.516.466
20	31	297.204	-80.000	217.204	-1.184	216.020
		<b>1.921.980</b>	<b>-180.000</b>	<b>1.741.980</b>	<b>-9.494</b>	<b>1.732.486</b>

### 6ème partie Action sociale. Assistance et solidarité

<b>46-01</b>	<b><i>Remboursement des exonérations de redevance audiovisuelle (ancien)</i></b>					
10	22	428.120.144	"	428.120.144	-428.120.144	"
		<b>428.120.144</b>	<b>"</b>	<b>428.120.144</b>	<b>-428.120.144</b>	<b>"</b>
<b>46-02</b>	<b>Actions en faveur des victimes des législations antisémites en vigueur pendant l'occupation et des victimes d'actes de barbarie durant la deuxième guerre mondiale (libellé modifié)</b>					
10	31	74.043.832	"	74.043.832	+12.551.905	86.595.737
20	31	"	"	"	+20.000.000	20.000.000
		<b>74.043.832</b>	<b>"</b>	<b>74.043.832</b>	<b>+32.551.905</b>	<b>106.595.737</b>

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

**Titre V Investissements exécutés par l'Etat**

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme			Crédits de paiement			
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
<b>7ème partie Equipements administratif et divers</b>								
<b>57-01</b>	<b>Dépenses immobilières et d'équipement liées aux réimplantations d'administrations</b>							
10	21	Crédit à répartir	"	"	"	"	"	
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	"	"	"	"	"	
<b>57-02</b>	<b>Secrétariat général du Gouvernement. - Equipement et matériel</b>							
10	31	Secrétariat général du Gouvernement	5.156	4.576	4.148	3.200	1.089	4.289
20	31	Direction de la documentation française	1.244	1.244	1.072	309	753	1.062
40	31	Ecole nationale d'administration	"	"	"	"	"	"
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>6.400</b>	<b>5.820</b>	<b>5.220</b>	<b>3.509</b>	<b>1.842</b>	<b>5.351</b>
<b>57-04</b>	<b>Fonds pour la réforme de l'Etat</b>							
10	21	Fonds pour la réforme de l'Etat : opérations à caractère national	"	"	"	"	"	"
20	21	Fonds pour la réforme de l'Etat : opérations à caractère local	"	"	"	"	"	"
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	"	"	"	"	"	"
<b>57-06</b>	<b>Equipement : actions interministérielles</b>							
10	21	Action sociale interministérielle	4.000	"	4.000	2.395	"	2.395
20	21	Logement en Ile-de-France	"	"	"	"	"	"
30	21	Fonds interministériel pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique	1.000	"	1.000	998	"	998
		<b>Totaux pour le chapitre</b>	<b>5.000</b>	"	<b>5.000</b>	<b>3.393</b>	"	<b>3.393</b>
<b>57-07</b>	<b>Cités administratives. Acquisitions, constructions et aménagement d'immeubles</b>							
10	31	Equipement des cités administratives. Dépenses déconcentrées	1.500	3.000	500	1.000	500	1.500
20	31	<i>Fonds interministériel pour l'accessibilité des immeubles administratifs aux handicapés (ancien)</i>	1.220	"	1.220	"	"	"

## Titre V Investissements exécutés par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme		Crédits de paiement				
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005	
30	31	Gros entretien des cités administratives. Dépenses déconcentrées	2.700	2.700	5.000	1.280	2.720	4.000
40	31	Fonds interministériel pour la rationalisation du patrimoine immobilier	"	"	"	"	"	"
60	31	Equipement et gros entretien des cités administratives. Dépenses non déconcentrées	12.580	11.800	15.280	12.000	3.876	15.876
<b>Totaux pour le chapitre</b>		<b>18.000</b>	<b>17.500</b>	<b>22.000</b>	<b>14.280</b>	<b>7.096</b>	<b>21.376</b>	

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

## Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

chapitre article	agrégat	Autorisations de programme		Crédits de paiement			
		Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Services votés 2005	Mesures nouvelles 2005	Total pour 2005
<b>6ème partie Equipement culturel et social</b>							
<b>66-01</b>		<b>Fondation pour la mémoire de la Shoah</b>					
10	31	Subvention à la fondation pour la mémoire de la Shoah		"	"	"	"
		<b>Totaux pour le chapitre</b>		"	"	"	"



## Présentation des mesures de dépenses ordinaires

### Catégories de mesures :

#### Mesures acquises

- 01 Extension en année pleine
- 02 Non-reconduction
- 03 Ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels
- 04 Modifications des structures gouvernementales

#### Mesures nouvelles

- 10 Mesures d'ajustement
- 11 Révision des services votés
- 12 Moyens nouveaux
- 13 Transferts

## Titre III Moyens des services

**-40.285.898**

catégorie			
mesure			
<b>01</b>	<b>Extension en année pleine</b>		<b>+326.405</b>
01	001 Revalorisation des rémunérations publiques		<b>+248.955</b>
	Incidence en année pleine de la revalorisation du point fonction publique intervenue le 1er janvier 2004	33-90	+25.880
		37-11	+1.061
		37-13	+420
		37-16	+539
		37-30	+221.055
01	002 Autres rémunérations - Revalorisation du point fonction publique		<b>+61.603</b>
	Incidence en année pleine de la revalorisation du point fonction publique intervenue le 1er janvier 2004	33-90	+15.870
		37-30	+45.733
01	003 Cotisations de sécurité sociale		<b>+13.455</b>
	Relèvement du plafond des salaires soumis à cotisation à compter du 1er janvier 2004 (décret n° 2003-1159 du 4 décembre 2003)	33-90	+13.322
		37-11	+80
		37-13	+13
		37-16	+40
01	004 Prestations familiales		<b>+227</b>
	Modification de la base mensuelle de calcul à compter du 1er janvier 2004 (décret n°2003-1251 du 23 décembre 2003)	37-11	+136
		37-13	+23
		37-16	+68
01	005 Conseil supérieur de l'audiovisuel		<b>+2.165</b>
	Modification de la base mensuelle de calcul à compter du 1er janvier 2004 (décret n°2003-1251 du 23 décembre 2003)	33-91	+2.165
<b>02</b>	<b>Non-reconduction</b>		<b>-4.951.416</b>
02	001 Dépenses d'informatique et de télématique		<b>-2.934.816</b>
	Ajustement des crédits au niveau nécessaire au maintien de l'existant et au renouvellement	34-98	-2.934.816
	- Services centraux	-2.310.877	
	- Direction de la documentation française	-623.939	
02	002 Moyens de fonctionnement de l'administration générale		<b>-20.000</b>
	Non-reconduction de la dotation inscrite au budget de 2004 à titre non renouvelable	34-98	-20.000
02	003 Dépenses relatives à l'activité du Médiateur de la République		<b>-170.000</b>
	Non-reconduction de la dotation inscrite au budget de 2004 à titre non renouvelable	37-05	-170.000
02	004 Développement de la citoyenneté		<b>-1.826.600</b>
	Non-reconduction de la dotation inscrite au budget de 2004 à titre non	37-06	-1.826.600



P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****-40.285.898**

catégorie

mesure

renouvelable

**03 Ajustements de crédits évaluatifs ou provisionnels +1.730.000**03 001 Pensions civiles et militaires **-1.000.000**Ajustement aux besoins des crédits représentant la participation du budget du  
ministère aux charges de pensions 32-97 -1.000.00003 002 Cotisations sociales. Part de l'Etat **+2.730.000**

Ajustement des crédits pour tenir compte de la situation réelle des personnels 33-90 +2.730.000

**10 Mesures d'ajustement -8.216.796**10 001 Mesures statutaires **-12.949**Mise en oeuvre du plan de résorption de l'emploi précaire (loi n°2001-2 du 3  
janvier 2001) : 33-90 -29.965  
37-30 +17.016

Effectifs	6 emplois supprimés sur le 37-30 10	Indices
1	Agent contractuel	263-323
4	Agents contractuels	372-724
1	Agent contractuel	513-558

Effectifs	6 emplois créés sur le 37-30 10	Indices
1	Adjoint administratif d'administration centrale (échelle 4)	266-351
5	Chargés d'études documentaires du secrétariat général du Gouvernement	348-641

10 002 Textes indemnitaires **+80.818**Indemnité exceptionnelle allouée à certains fonctionnaires civils, aux  
militaires à solde mensuelle, aux magistrats de l'ordre judiciaire, ainsi qu'à  
certains agents non titulaires en poste à l'étranger (décret n°97-215 du 10 mars  
1997 modifié) 37-30 +80.81810 003 Indemnités et allocations diverses **+20.000**Revalorisation des crédits de collaborations diverses 37-30 +20.000  
- Premier ministre +9.962  
- Commission d'accès aux documents administratifs +2.410  
- Conseil d'analyse économique +1.805  
- Conseil d'orientation des retraites +5.82310 004 Transformation d'emplois **"**Transformation d'emplois liée aux besoins des services 33-90 "  
33-91 "  
37-30 "

Effectifs	2 emplois supprimés sur le 37-30 10	Indices
1	Attaché d'administration centrale	348-641
1	Capitaine ou lieutenant	348-577

## Titre III Moyens des services

-40.285.898

catégorie

mesure

Effectifs	1 emploi créé sur le 37-30 10	Indices
1	Directeur de projet	733-Gr.B

Effectifs	33 emplois supprimés sur le 37-30 10	Indices
18	Administrateurs civils hors classe	657-Gr.B
1	Infirmier cadre supérieur de santé	523-641
1	Lieutenant colonel	650-755
3	Lieutenants-colonels ou chefs d'escadron	544-782
1	Capitaine de frégate ou capitaine de corvette	544-782
1	Commandant	544-611
2	Attachés d'administration scolaire et universitaire	348-641
1	Agent administratif de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
2	Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	695-820
1	Agent contractuel du règlement intérieur national de 1ère catégorie	348-641
2	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462

Effectifs	33 emplois créés sur le 37-30 10	Indices
2	Agents contractuels	Gr.A
1	Adjoint administratif principal de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393
1	Secrétaire administratif de classe supérieure d'administration centrale	351-488
5	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	433-672
3	Ingénieurs de 2ème classe des télécommunications	378-618
8	Ingénieurs de 1ère classe des télécommunications	634-695
8	Agents contractuels	Gr.B
5	Agents contractuels groupe B bis	Gr.B bis

Effectifs	18 emplois supprimés sur le 37-30 10	Indices
10	Adjoint administratif d'administration centrale (échelle 4)	266-351
1	Colonel	782-820
1	Lieutenant-colonel ou commandant	544-782
2	Attachés de service administratif des services déconcentrés du ministère de la défense	348-641
1	Inspecteur de l'éducation nationale de classe normale	369-733
1	Agent administratif de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
1	Agent contractuel du règlement intérieur national hors catégorie	464-733
1	Agent contractuel du règlement intérieur national de	348-641

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****-40.285.898**

catégorie

mesure

1ère catégorie

Effectifs	18 emplois créés sur le 37-30 10	Indices	
3	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	433-672	
3	Agents contractuels	Gr.A	
2	Ingénieurs de 2ème classe des télécommunications	378-618	
2	Ingénieurs de 1ère classe des télécommunications	634-695	
3	Ingénieurs en chef des télécommunications	618-Gr.A	
1	Ingénieur général des télécommunications	820-Gr.C	
2	Agents contractuels	Gr.B	
2	Agents contractuels groupe B bis	Gr.B bis	
10 005	Crédits de personnel. Divers services		<b>+750.000</b>
	Ajustement des crédits aux besoins pour tenir compte de la situation réelle des personnels	37-30	+750.000
10 006	Cotisations sociales. Part de l'Etat		<b>+312.060</b>
	Incidence de la création de la cotisation au régime additionnel de la fonction publique (article 76 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003)	31-05 33-90	" +312.060
10 007	Cotisations sociales. Part de l'Etat		<b>+2.989</b>
	Incidence de la création de la cotisation au régime additionnel de la fonction publique (article 76 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003)	37-11 37-13 37-16	+1.552 +573 +864
10 008	Pensions civiles et militaires		<b>+600.000</b>
	Ajustement aux besoins des crédits représentant la participation du budget du ministère aux charges de pensions	32-97	+600.000
10 009	Dépenses d'action sociale		<b>+50.000</b>
	Ajustement des crédits aux besoins	37-30	+50.000
10 010	Action sociale interministérielle. Prestations et versements facultatifs		<b>-9.519.806</b>
	Ajustement de la dotation	33-94	-9.519.806
10 011	Moyens de fonctionnement		<b>-34.203</b>
	Ajustement de la dotation	37-10	-34.203
10 012	Instituts régionaux d'administration		<b>+216.662</b>
	Ajustement de la subvention aux besoins des instituts régionaux d'administration	36-10	+216.662
	- Institut régional d'administration de Nantes	+147.572	
	- Institut régional d'administration de Metz	+69.090	
10 013	Conseil supérieur de l'audiovisuel		<b>-99.677</b>
	Ajustement des crédits aux besoins pour tenir compte de la situation réelle des	31-08	-72.465

## Titre III Moyens des services

**-40.285.898**

catégorie				
mesure				
	personnels		31-09	-6.657
			33-90	-20.555
10	014	Conseil supérieur de l'audiovisuel		<b>+147.107</b>
		Crédits nécessaires au maintien de la rémunération d'un conseiller dont le mandat prend fin en 2005	31-08	+69.586
			31-09	+44.911
			33-90	+32.610
10	015	Conseil supérieur de l'audiovisuel		<b>+11.325</b>
		Ajustement aux besoins des crédits indemnitaires	31-09	+11.325
10	016	Conseil supérieur de l'audiovisuel		<b>-12.122</b>
		Allocation pour perte d'emploi : ajustement de la dotation	31-08	-12.122
10	017	Conseil supérieur de l'audiovisuel		<b>-1.034.000</b>
		Mise en place de la télévision numérique terrestre : travaux de planification (mesures sur le terrain) et autres ajustements	37-12	-1.034.000
10	018	Comité consultatif national		<b>+305.000</b>
		Ajustement des crédits aux besoins des services	37-18	+305.000
<b>11 Révision des services votés</b>				<b>-64.895.841</b>
11	001	Services centraux		<b>-295.414</b>
		Réductions d'emplois	33-90	-27.632
			33-91	-20.532
			37-30	-247.250
		Effectifs	12 emplois supprimés sur le 37-30 10	Indices
	8	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)		266-351
	2	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)		263-337
	2	Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)		263-323
11	002	Direction de la documentation française		<b>-38.218</b>
		Plan pluriannuel de consolidation de l'activité de la Documentation française	31-05	"
			33-90	-3.276
		- Suppression d'une autorisation de recrutement sur le compte de commerce	33-91	-1.711
			37-30	-33.231
		Effectifs	1 emploi supprimé sur le 31-05 10	Indices
	1	Maître ouvrier d'administration centrale (échelle 5)		271-378
		Effectifs	1 emploi supprimé sur le 37-30 10	Indices
	1	Chargé d'études documentaires du secrétariat général du Gouvernement		348-641

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****-40.285.898**

catégorie

mesure

11 003	Actions de formation, de perfectionnement, d'insertion et de modernisation dans la fonction publique		<b>-111.482</b>
	Ajustement des crédits aux besoins	34-94	-111.482
11 004	Divers services		<b>-526.312</b>
	Réduction des crédits	34-98	-525.308
		37-13	-1.004
11 005	Ecole nationale d'administration		<b>-754.898</b>
	Réduction des crédits	36-10	-754.898
11 006	Instituts régionaux d'administration		<b>-951.279</b>
	Réduction des crédits	36-10	-951.279
	- Institut régional d'administration de Lille		-293.070
	- Institut régional d'administration de Lyon		-394.725
	- Institut régional d'administration de Bastia		-263.484
11 007	Médiateur de la République		<b>-144.138</b>
	Réduction des crédits	37-05	-144.138
11 008	Fonds pour la réforme de l'Etat et de la modernisation @		<b>-5.652.853</b>
	Réduction des crédits	37-08	-5.652.853
11 009	Prestations interministérielles		<b>-55.091.453</b>
	Prise en charge du service de la prestation crèche par la CNAF	33-94	-55.091.453
11 010	Action sociale interministérielle. Prestations et versements facultatifs		<b>-1.329.794</b>
	Réduction des crédits	33-94	-1.329.794

**12 Moyens nouveaux****+13.162.601**

12 001	Transformation d'emplois		"
	Transformation d'emplois liée au pyramidage des corps de la filière ouvrière	31-05	"
		33-90	"
		33-91	"
		37-30	"
Effectifs	1 emploi transformé sur le 31-05 10	Indices	
1	Maître ouvrier d'administration centrale (échelle 5) (supprimé)	271-378	
1	Agent principal des services techniques de 2ème catégorie (créé)	356-462	
Effectifs	14 emplois supprimés sur le 37-30 10	Indices	
4	Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337	
8	Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	

## Titre III Moyens des services

**-40.285.898**

catégorie

mesure

2 Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2) 263-323

Effectifs	14 emplois créés sur le 37-30 10	Indices
5	Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378
7	Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	266-351
1	Chef de garage principal (NEI)	359-393
1	Chef de garage (échelle 5)	271-378

12 002 Services centraux **"**Transformation d'emplois liée aux besoins du service **33-90** -7.976**37-30** +7.976

Effectifs	2 emplois transformés sur le 37-30 10	Indices
2	Agents contractuels (supprimés)	293-463
1	Secrétaire administratif de classe supérieure d'administration centrale (créé)	351-488
1	Secrétaire administratif de classe normale d'administration centrale (créé)	290-462

12 003 Secretariats généraux pour les affaires régionales **+11.251**Transformation d'emplois liée aux besoins du service **33-90** +9.806**37-30** +1.445

Effectifs	25 emplois supprimés sur le 37-30 10	Indices
8	Ingénieurs en chef des télécommunications	618-Gr.A
5	Ingénieurs de 1ère classe des télécommunications	634-695
12	Ingénieurs de 2ème classe des télécommunications	378-618

Effectifs	25 emplois créés sur le 37-30 10	Indices
8	Ingénieurs contractuels	695-Gr.A
5	Ingénieurs contractuels	Gr.B bis
12	Ingénieurs contractuels	Gr.A-Gr.B

12 004 Divers services **+410.891**Création d'emplois liée aux besoins des services **33-90** +36.267**33-91** +20.532**37-30** +354.092

Effectifs	12 emplois créés sur le 37-30 10	Indices
7	Attachés d'administration centrale	348-641
5	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462

12 005 Services centraux **+101.830**Création de l'emploi de délégué interministériel au développement durable **33-90** +6.971

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****-40.285.898**

catégorie

mesure

			33-91	+1.711
			37-30	+93.148
	Effectifs	1 emploi créé sur le 37-30 10	Indices	
	1	Délégué interministériel au développement durable	Gr.C-Gr.E	
12	006	Centre d'appels téléphoniques de l'administration		<b>+3.357.031</b>
		Généralisation du centre d'appels téléphoniques	34-98	+3.357.031
12	007	Indemnités et allocations diverses		<b>+1.500.000</b>
		Augmentation des crédits indemnitaires	37-30	+1.500.000
12	008	Conseil d'analyse de la société		<b>+150.000</b>
		Moyens destinés à la mise en place du conseil d'analyse de la société créé par décret n° 2004-666 du 8 juillet 2004	37-30	+150.000
		- Collaborations diverses		
12	009	Nouvelle bonification indiciaire		<b>+4.908</b>
		Inscription des crédits destinés à financer la nouvelle bonification indiciaire pour l'encadrement supérieur	33-90	+434
			37-30	+4.474
12	010	Actions de formation, de perfectionnement, d'insertion et de modernisation dans la fonction publique		<b>+278.664</b>
		Participation au master franco allemand	34-94	+278.664
		Revalorisation des crédits		
12	011	Dépenses d'informatique et de télématique		<b>+2.523.939</b>
		Développement de projets nouveaux ou en cours de généralisation et extension d'applications existantes	34-98	+2.523.939
		- Services centraux		+1.900.000
		- Direction de la documentation française		+623.939
12	012	Agence France Presse		<b>+2.476.930</b>
		Revalorisation du tarif des abonnements de l'Etat et amélioration de la qualité du service dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens	34-95	+2.476.930
12	013	Etudes et communication sur la gestion publique		<b>+649.499</b>
		Renforcement des moyens de communication	37-04	+649.499
		- Direction générale de l'administration et de la fonction publique		+407.847
		- Délégation à la modernisation de la gestion publique et des structures de l'Etat		+120.826
		- Délégation aux usagers et aux simplifications administratives		+120.826
12	014	Actions en faveur des droits de l'homme et du développement de la citoyenneté		<b>+446.021</b>
		Augmentation des crédits aux besoins pour le développement de la citoyenneté	37-06	+446.021

## Titre III Moyens des services

**-40.285.898**

catégorie

mesure

12	015	Fonds pour la réforme de l'état et de la modernisation @		<b>+352.270</b>
		Augmentation des crédits aux besoins	37-08	+352.270
12	016	Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité		<b>+10.870</b>
		Augmentation des crédits de collaborations diverses	37-11	+10.870
12	017	Commission nationale de déontologie de la sécurité		<b>+9.975</b>
		Augmentation des crédits de collaborations diverses	37-16	+9.975
12	018	Cotisations sociales. Part de l'Etat		<b>+167.945</b>
		Incidence de la création d'une contribution destinée au financement des mesures en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (contribution solidarité autonomie)	31-05 33-90 37-11 37-13 37-16	" +166.830 +585 +272 +258
12	019	Fonds spéciaux		<b>+293.042</b>
		Abondement de la dotation	37-91	+293.042
12	020	Conseil supérieur de l'audiovisuel		<b>+285.577</b>
		Transformation d'emplois liée aux besoins des services	31-08 31-09 33-90	+202.465 +19.657 +63.455
		Effectifs	20 emplois transformés sur le 31-08 10	Indices
	20	Assistants du 2ème groupe du Conseil supérieur de l'audiovisuel (supprimés)		267-440
	16	Assistants du 1er groupe du Conseil supérieur de l'audiovisuel (créés)		319-590
	2	Chargés de missions du 1er groupe du Conseil supérieur de l'audiovisuel (créés)		555-820
	2	Chargés de missions hors catégorie du Conseil supérieur de l'audiovisuel (créés)		-
12	021	Médiateur de la République		<b>+124.138</b>
		Création de l'emploi de médiateur de la République	37-05	+124.138
		Effectifs	1 emploi créé sur le 37-05 10	Indices
	1	Médiateur de la République		Gr.G
12	022	Conseil supérieur de l'audiovisuel		<b>+7.820</b>
		Incidence de la création d'une contribution destinée au financement des mesures en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (contribution solidarité autonomie)	33-90	+7.820



P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****-40.285.898**

catégorie

mesure

**13 Transferts +22.559.149**

13 001 Transfert interne "

Transfert de crédits lié au redéploiement d'emplois au sein des services	33-90	"
--	-------	---

	33-91	"
--	-------	---

13 002 Transfert interne "

Expérimentations dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 :	33-90	-1.677.427
---	-------	------------

	33-91	-331.953
--	-------	----------

transfert d'emplois et de crédits - préfiguration de l'action soutien du programme "coordination du travail gouvernemental"	34-98	-26.615.817
---	-------	-------------

	37-30	-14.990.790
--	-------	-------------

	39-01	+43.615.987
--	-------	-------------

Effectifs	358 emplois supprimés sur le 37-30 10	Indices
33	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351
10	Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393
26	Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378
3	Administrateurs civils	451-782
6	Administrateurs civils hors classe	657-Gr.B
20	Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337
27	Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323
2	Agents principaux des services techniques de 1ère catégorie	356-488
2	Agents principaux des services techniques de 2ème catégorie	356-462
1	Assistant de service social principal	374-533
20	Attachés d'administration centrale	348-641
5	Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	705-782
10	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	433-672
5	Chefs de garage (échelle 5)	271-378
2	Chefs de garage principaux (NEI)	359-393
1	Chef de mission	625-820
2	Chefs de service d'administration centrale	Gr.B bis
1	Chef de service intérieur d'administration centrale de 1ère catégorie	290-462
1	Chef de service intérieur d'administration centrale de 2ème catégorie	290-431
26	Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337
17	Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323
19	Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351
1	Directeur d'administration centrale	Gr.C-Gr.E

## Titre III Moyens des services

-40.285.898

catégorie

mesure

1	Directeur de projet	733-Gr.B
1	Inspecteur de service intérieur et du matériel de classe exceptionnelle d'administration centrale (NEI)	359-393
6	Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378
8	Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	266-351
11	Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	271-378
5	Maîtres ouvriers principaux d'administration centrale (EIS)	327-415
11	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337
5	Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	266-351
13	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513
19	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462
8	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	351-488
2	Sous-directeurs d'administration centrale	733-Gr.B
3	Agents contractuels	686-782
1	Agent contractuel	660
3	Agents contractuels	513-558
5	Agents contractuels	502-641
2	Agents contractuels	481-748
2	Agents contractuels	410-782
6	Agents contractuels	372-724
1	Agent contractuel	263-323
1	Agent contractuel	Gr.A
1	Agent contractuel groupe B bis	Gr.B bis
1	Chargé de mission	726-808
2	Chargés de mission	Gr.A

Effectifs	358 emplois créés sur le 39-01 10	Indices
33	Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351
10	Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393
26	Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378
3	Administrateurs civils	451-782
6	Administrateurs civils hors classe	657-Gr.B
20	Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337
27	Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323
2	Agents principaux des services techniques de 1ère	356-488

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****-40.285.898**

catégorie

mesure

mesure	catégorie	
2	Agents principaux des services techniques de 2ème catégorie	356-462
1	Assistant de service social principal	374-533
20	Attachés d'administration centrale	348-641
5	Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	705-782
10	Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	433-672
5	Chefs de garage (échelle 5)	271-378
2	Chefs de garage principaux (NEI)	359-393
1	Chef de mission	625-820
2	Chefs de service d'administration centrale	Gr.B bis
1	Chef de service intérieur d'administration centrale de 1ère catégorie	290-462
1	Chef de service intérieur d'administration centrale de 2ème catégorie	290-431
26	Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337
17	Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323
19	Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351
1	Directeur d'administration centrale	Gr.C-Gr.E
1	Directeur de projet	733-Gr.B
1	Inspecteur de service intérieur et du matériel de classe exceptionnelle d'administration centrale (NEI)	359-393
6	Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378
8	Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	266-351
11	Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	271-378
5	Maîtres ouvriers principaux d'administration centrale (EIS)	327-415
11	Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337
5	Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	266-351
13	Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513
19	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462
8	Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	351-488
2	Sous-directeurs d'administration centrale	733-Gr.B
3	Agents contractuels	686-782
1	Agent contractuel	660
3	Agents contractuels	513-558
5	Agents contractuels	502-641
2	Agents contractuels	481-748
2	Agents contractuels	410-782

## Titre III Moyens des services

**-40.285.898**

catégorie

mesure

6	Agents contractuels	372-724		
1	Agent contractuel	263-323		
1	Agent contractuel	Gr.A		
1	Agent contractuel groupe B bis	Gr.B bis		
1	Chargé de mission	726-808		
2	Chargés de mission	Gr.A		
<b>13 003</b>	<b>Transfert interne</b>			<b>"</b>
	Redéploiement des crédits d'études et de communication sur la gestion publique		37-04	"
	- Direction générale de l'administration et de la fonction publique	-621.048		
	- Direction à la modernisation de la gestion publique et des structures de l'Etat	+310.524		
	- Délégation aux usagers et aux simplifications administratives	+310.524		
<b>13 004</b>	<b>Transfert interne</b>			<b>"</b>
	Redéploiement des crédits du conseil supérieur de l'audiovisuel		31-08	+90.148
			31-09	+8.752
			33-90	+28.253
			37-12	-127.153
<b>13 005</b>	<b>Transfert entre sections</b>			<b>+90.302</b>
	Transfert d'emploi en provenance du ministère de la défense au profit des services centraux		33-90	+6.295
	Cf. section : Défense	-90.302	33-91	+1.711
			37-30	+82.296
	Effectifs	2 emplois créés sur le 37-30 10	Indices	
	1	Attaché d'administration centrale	348-641	
	1	Capitaine ou lieutenant	348-577	
<b>13 006</b>	<b>Transfert entre sections</b>			<b>+92.155</b>
	Transfert d'emploi en provenance du ministère de la défense au profit des services centraux (ENA)		33-90	+7.205
	Cf. section : Défense	-92.155	33-91	+2.011
			37-30	+82.939
	Effectifs	1 emploi créé sur le 37-30 10	Indices	
	1	Directeur de projet	733-Gr.B	
<b>13 007</b>	<b>Transfert entre sections</b>			<b>+2.083.509</b>
	Transfert d'emplois en provenance de divers ministères au profit de l'Agence pour le développement de l'administration électronique - consolidation 2004		33-90	+297.307
	Cf. section : Défense	-447.313	33-91	+56.463
	Cf. section : Économie, finances et industrie	-1.210.238	37-30	+1.729.739
	Cf. section : Education nationale, enseignement supérieur et recherche. I. Enseignement scolaire	-209.010		
	Cf. section : Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et	-154.948		

P.L.F. 2005

**Titre III Moyens des services****-40.285.898**

catégorie

mesure

mer. I. Services communs et urbanisme

Cf. section : Services du Premier ministre. IV. Plan

-62.000

Effectifs	33 emplois créés sur le 37-30 10	Indices
18	Administrateurs civils hors classe	657-Gr.B
3	Lieutenants-colonels ou chefs d'escadron	544-782
1	Capitaine de frégate ou capitaine de corvette	544-782
1	Commandant	544-611
2	Attachés d'administration scolaire et universitaire	348-641
1	Agent administratif de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
2	Agents contractuels du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	695-820
1	Agent contractuel du règlement intérieur national de 1ère catégorie	348-641
2	Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462
1	Infirmier cadre supérieur de santé	523-641
1	Lieutenant colonel	650-755

**13 008 Transfert entre sections****+1.153.345**

Transfert d'emplois en provenance de divers ministères au profit de l'Agence pour le développement de l'administration électronique 2005	33-90	+151.257
	33-91	+30.798
Cf. section : Défense	-255.607	37-30
		+971.290
Cf. section : Économie, finances et industrie	-689.762	
Cf. section : Education nationale, enseignement supérieur et recherche. I. Enseignement scolaire	-119.434	
Cf. section : Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer. I. Services communs et urbanisme	-88.542	

Effectifs	18 emplois créés sur le 37-30 10	Indices
10	Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351
1	Colonel	782-820
1	Lieutenant-colonel ou commandant	544-782
2	Attachés de service administratif des services déconcentrés du ministère de la défense	348-641
1	Inspecteur de l'éducation nationale de classe normale	369-733
1	Agent administratif de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323
1	Agent contractuel du règlement intérieur national hors catégorie	464-733
1	Agent contractuel du règlement intérieur national de 1ère catégorie	348-641

**13 009 Transfert entre sections****-556.527**

Transfert aux caisses d'allocations familiales (CAF) du service des prestations familiales à compter du 1er janvier 2005	33-91	-552.995
--	-------	----------

## Titre III Moyens des services

**-40.285.898**

catégorie

mesure

	Cf. section : Charges communes	+556.527	37-11	-3.532
13	010 Transfert entre sections			<b>+13.814.546</b>
	Participation à la mise en oeuvre du programme Adèle visant au développement de l'administration électronique		34-98	+13.814.546
	Cf. section : Économie, finances et industrie	-10.360.000		
	Cf. section : Equipement, transports, aménagement du territoire, tourisme et mer. II. Transports et sécurité routière	-3.454.546		
13	011 Transfert entre sections			<b>+660.000</b>
	Transfert du ministère de la Défense : participation à la location d'un immeuble de parking		34-98	+660.000
	Cf. section : Défense	-660.000		
13	012 Transfert entre sections			<b>+5.181.819</b>
	Participation au plan de renforcement de la sécurité des systèmes d'information et aide à la mutualisation		37-08	+5.181.819
	Cf. section : Education nationale, enseignement supérieur et recherche. I. Enseignement scolaire	-1.527.273		
	Cf. section : Education nationale, enseignement supérieur et recherche. II. Enseignement supérieur	-200.000		
	Cf. section : Intérieur, sécurité intérieure et libertés locales	-3.454.546		
13	013 Transfert entre sections			<b>+40.000</b>
	Participation annuelle du ministère de la culture et de la communication à la Délégation aux usagers et aux simplifications administratives (DUSA)		37-04	+40.000
	Cf. section : Culture et communication	-40.000		

P.L.F. 2005

**Titre IV Interventions publiques****-284.443.006**

catégorie			
mesure			
<b>02 Non-reconduction</b>			<b>-180.000</b>
02	001 Institut français des relations internationales		<b>-100.000</b>
	Non-reconduction de la dotation inscrite au budget de 2004 à titre non renouvelable	43-04	-100.000
02	002 Institut des relations internationales et stratégiques		<b>-80.000</b>
	Non-reconduction de la dotation inscrite au budget de 2004 à titre non renouvelable	43-04	-80.000
<b>10 Mesures d'ajustement</b>			<b>+9.761.972</b>
10	001 Aides à la Presse		<b>-2.843.933</b>
	Ajustement de la dotation	41-10	-2.843.933
10	002 Banque de données juridiques inter-fonctions publiques		<b>+54.000</b>
	Ajustement de la subvention afin d'assurer la rénovation de l'outil de production et de diffusion de sa base de données juridiques	43-02	+54.000
10	003 Actions en faveur des victimes des législations antisémites en vigueur pendant l'occupation		<b>+12.551.905</b>
	Ajustement des crédits aux besoins	46-02	+12.551.905
<b>11 Révision des services votés</b>			<b>-428.190.858</b>
11	001 Divers services		<b>-9.494</b>
	Ajustement de la dotation	43-04	-9.494
11	002 Subventions à des actions de formation et d'information		<b>-61.220</b>
	Réduction des moyens de fonctionnement	43-02	-61.220
11	003 Remboursement des exonérations de redevance audiovisuelle		<b>-428.120.144</b>
	Incidence de la réforme de la redevance audiovisuelle et de son rattachement à la taxe d'habitation	46-01	-428.120.144
<b>12 Moyens nouveaux</b>			<b>+68.165.880</b>
12	001 Aides à la modernisation et au transport postal de la presse d'information politique et générale		<b>+48.000.000</b>
	Crédits destinés à l'aide à la modernisation sociale de la presse quotidienne d'information politique et générale	+38.000.000 41-11	+48.000.000
	Crédits destinés à l'aide à la modernisation de la distribution de la presse quotidienne nationale	+6.500.000	
	Crédits destinés à l'aide à la modernisation de la diffusion	+3.500.000	
12	002 Organisations syndicales de la fonction publique		<b>+165.880</b>
	Aides financières allouées aux organisations syndicales de la fonction publique	43-02	+165.880

**Titre IV Interventions publiques****-284.443.006**

catégorie

mesure

12	003	Actions en faveur des victimes des législations antisémites en vigueur pendant l'occupation et des victimes d'actes de barbarie durant la deuxième guerre mondiale		<b>+20.000.000</b>
----	-----	--	--	--------------------

		Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la deuxième guerre mondiale	46-02	+20.000.000
--	--	---	-------	-------------

**13 Transferts +66.000.000**

13	001	Transfert entre sections		<b>+66.000.000</b>
----	-----	--------------------------	--	--------------------

		Transfert de crédits en provenance du chapitre 44-80 article 60 et destinés à l'aide au transport postal de la presse d'information politique et générale	41-11	+66.000.000
--	--	---	-------	-------------

		Cf. section : Économie, finances et industrie		-66.000.000
--	--	---	--	-------------



## Présentation des dépenses en capital

**Titre V Investissements 23.320.000 30.120.000**  
**exécutés par l'Etat**

chapitre article	Analyse des autorisations de programme demandées	Autorisations de programme	Crédits de paiement
<b>57-02</b>	<b>Secrétariat général du Gouvernement. - Equipement et matériel</b>	<b>5.820.000</b>	<b>5.351.000</b>
10	<i>Secrétariat général du Gouvernement</i> Travaux d'entretien des hôtels ministériels	4.576.000	4.289.000
20	<i>Direction de la documentation française</i> Poursuite du programme de rénovation des sites d'Aubervilliers et du quai Voltaire	1.244.000	1.062.000
<b>57-06</b>	<b>Equipement : actions interministérielles</b>	"	<b>3.393.000</b>
10	<i>Action sociale interministérielle</i> Mise aux normes des restaurants inter-administratifs et réservations de logements	"	2.395.000
30	<i>Fonds interministériel pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique</i> Diverses opérations	"	998.000
<b>57-07</b>	<b>Cités administratives. Acquisitions, constructions et aménagement d'immeubles</b>	<b>17.500.000</b>	<b>21.376.000</b>
10	<i>Equipement des cités administratives. Dépenses déconcentrées</i> Opérations diverses d'équipement des cités administratives	3.000.000	1.500.000
20	<i>Fonds interministériel pour l'accessibilité des immeubles administratifs aux handicapés</i> Les crédits en compte sur cet article sont transportés : au chapitre 57-93 article 40 de la section Travail, santé et cohésion sociale. II. Santé, famille, personnes handicapées et cohésion sociale	"	"
30	<i>Gros entretien des cités administratives. Dépenses déconcentrées</i> Diverses opérations	2.700.000	4.000.000
60	<i>Equipement et gros entretien des cités administratives. Dépenses non déconcentrées</i> Opérations diverses d'équipement et de gros entretien des cités administratives	11.800.000	15.876.000

## Synthèse des agrégats

## Synthèse des agrégats

### Synthèse des agrégats

Le budget des Services Généraux du Premier ministre (SGPM) regroupe l'ensemble des moyens mis à la disposition du Premier ministre, du ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire, du secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, porte parole du Gouvernement, du secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat, du secrétariat général du Gouvernement, et des directions et services qui, du fait de leur vocation interministérielle, sont rattachés pour leur gestion à ce dernier.

Ces directions et services sont les suivants :

- La Direction générale de l'administration et de la fonction publique et les services interministériels pour la réforme de l'État

- La Direction de la documentation française

- La Direction du développement des médias

- Le Service d'information du Gouvernement

- La Direction des services administratifs et financiers

- Les comités, commissions, missions et organismes divers rattachés au Premier ministre

Outre les moyens de fonctionnement courant, de personnel et d'investissement dont disposent ces services, et regroupés dans l'agrégat n° 31 " Administration générale ", le budget des SGPM recouvre également les moyens des politiques publiques mises en œuvre dans les deux domaines suivants :

- La politique de la fonction publique, agrégat n° 21 : action sociale interministérielle, action interministérielle de recrutement et de formation continue, modernisation et réforme de l'État, réimplantation d'administrations.

- La politique de la communication, agrégat n° 22 : les aides à la presse et au secteur audiovisuel sont liées à l'exercice des libertés d'expression et d'information nécessaires au débat démocratique. Les objectifs de la politique relative à la presse écrite visent à développer la diffusion des publications de presse, la défense du pluralisme d'opinion et la protection de l'indépendance des entreprises de presse.

Enfin, le budget des SGPM intègre les crédits dont disposent les autorités administratives indépendantes suivantes, agrégat 32 : le Conseil supérieur de l'audiovisuel, le Médiateur de la République, la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité, la Commission consultative du secret de la défense nationale, la Commission de déontologie de la sécurité, le Comité consultatif national d'éthique et la Commission de vérification des fonds spéciaux.

#### ANNEE 2003

notes		Agrégats supportant les moyens des politiques publiques	Agrégats des moyens des services	Moyens des politiques publiques (M€)	Moyens des services Dépense de personnel (M€)	Moyens des services dépense hors personnel (M€)	Dépense totale (M€)	Moyens des services Effectifs Y/C MAD
	Premier ministre, Cabinets, SGG et organismes rattachés dont :		31	154	33	24	210	1123
	Moyens en personnel et de fonctionnement		31		33	24	57	
	Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations - Fondation pour la mémoire de la Shoah	31		94			94	
	Actions en faveur des droits de l'homme et du	31		8			8	

P.L.F. 2005

	développement de la citoyenneté							
	Dépenses d'informatique et de télécommunication et actions en faveur de la régulation de l'Internet	31		7			7	
	Renseignements administratifs	31		1			1	
	Recherche dans le domaine stratégique et des relations internationales	31		2			2	
	Fonds spéciaux	31		42			42	
	<b>Fonctions interministérielles</b>							
1	Fonction publique et Services interministériels pour la réforme de l'Etat	21	31	210	9	1	220	257
2 3	Documentation française	Compte de commerce	31	19	9	4	32	383
7	Développement, nt d, es médias	22	31	550	4	1	555	133
	Service d'information du gouvernement	31	31	9	4	1	14	112
	Cités administratives	31		26			26	
4	<b>Fonction d'administration générale commune</b>							
1 5	Direction des services administratifs et financiers		31		15	21	36	400
	<b>Autorités administratives indépendantes</b>	32	32		12	32	44	286
	<b>Charges de pensions des personnels</b>		31		50		50	
6	<b>Total</b>			968	136	84	1.188	2.694

Notes :

1. Moyens de politiques publiques
2. Compte de commerce : 5 Me de dépenses de personnel et 14Me de dépenses hors personnel
3. Effectifs : dont 157 se rapportant à l'activité commerciale de la Direction de la Documentation Française
4. Fonction support commune à l'ensemble des services et organismes rattachés hors autorités administratives indépendantes
5. Estimation des dépenses de personnel
6. L'écart de 69 Me entre le total de l'exécution 2003 retracé dans le tableau relatif à la récapitulation des crédits des agrégats et le tableau ci-dessus correspond à la prise en compte, dans ce dernier, des dépenses du compte de commerce de la Documentation française (19Me) et de la participation aux charges de pensions (50Me), qui font l'objet d'une mesure de transfert chaque année en début d'exercice sur le budget des charges communes.
7. Non compris dépenses des comptes d'affectation spéciale, n° 902-15 et n° 902-32 (cf. agrégat n°22)



## Récapitulation par agrégat

## Agrégat 21 Fonction publique

## Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
<b>Dépenses ordinaires</b>							
Titre III	////////	////////	214.023.406	"	214.023.406	-66.692.651	147.330.755
<i>Personnel</i>	////////	////////	117.301.238	"	117.301.238	-65.941.053	51.360.185
<i>Fonctionnement</i>	////////	////////	96.722.168	"	96.722.168	-751.598	95.970.570
Titre IV	////////	////////	3.988.025	"	3.988.025	+158.660	4.146.685
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>	////////	////////	218.011.431	"	218.011.431	-66.533.991	151.477.440
<b>Dépenses en capital</b>							
Titre V	5.000.000	"	5.000.000	////////	3.393.000	"	3.393.000
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>	5.000.000	"	5.000.000	////////	3.393.000	"	3.393.000
<b>Totaux généraux</b>	5.000.000	"	223.011.431	"	221.404.431	-66.533.991	154.870.440

Effectifs pour 2005 : néant



P.L.F. 2005

**Agrégat 21 Fonction publique****Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat**

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
<b>Dépenses ordinaires</b>				
<b>Titre III</b>			<b>214.023.406</b>	<b>147.330.755</b>
Chapitre	33-94	Action sociale interministérielle. Prestations et versements facultatifs (intégralité du chapitre)	117.301.238	51.360.185
Chapitre	34-94	Actions de formation, de perfectionnement, d'insertion et de modernisation dans la fonction publique (intégralité du chapitre)	8.347.563	8.514.745
Chapitre	36-10	Subventions de fonctionnement aux établissements publics et budget annexe (intégralité du chapitre)	65.455.604	63.966.089
Chapitre	37-04	Etudes et communication sur la gestion publique (intégralité du chapitre)	2.357.572	3.047.071
Chapitre	37-07	Dépenses diverses liées aux réimplantations d'administrations (intégralité du chapitre)	"	"
Chapitre	37-08	Fonds pour la réforme de l'Etat et de la modernisation @ (intégralité du chapitre)	20.561.429	20.442.665
<b>Titre IV</b>			<b>3.988.025</b>	<b>4.146.685</b>
Chapitre	43-02	Subventions à des actions de formation et d'information (intégralité du chapitre)	3.988.025	4.146.685
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>			<b>218.011.431</b>	<b>151.477.440</b>
<b>Dépenses en capital</b>				
<b>Titre V</b>			<b>5.000.000</b>	<b>3.393.000</b>
Chapitre	57-01	Dépenses immobilières et d'équipement liées aux réimplantations d'administrations (intégralité du chapitre)	"	"
Chapitre	57-04	Fonds pour la réforme de l'Etat (intégralité du chapitre)	"	"
Chapitre	57-06	Equipement : actions interministérielles (intégralité du chapitre)	5.000.000	3.393.000
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>			<b>5.000.000</b>	<b>3.393.000</b>
<b>Totaux généraux</b>			<b>223.011.431</b>	<b>154.870.440</b>

## Agrégat 21 Fonction publique

### Agrégat 21 : Fonction publique Composantes de l'agrégat

#### 1. L'action sociale interministérielle

L'objet de l'action sociale interministérielle consiste à financer les prestations d'action sociale individuelles ou collectives mises en œuvre au profit des agents de l'État. Elles s'ajoutent aux actions conduites et prises en charge directement par chacun des ministères pour leurs personnels respectifs.

#### 2. Les actions interministérielles de recrutement et de formation continue

Les actions interministérielles de recrutement et de formation continue par l'intermédiaire desquelles sont assurées les formations interministérielles, initiales et continues, des personnels de l'État : organisation des concours interministériels de recrutement pour l'accès aux Instituts régionaux d'administration, subventions aux Instituts régionaux d'administration, à l'École nationale d'administration, au Centre d'études européennes de Strasbourg, financement des programmes interministériels de formation continue.

#### 3. La modernisation et la réforme de l'Etat

L'objectif consiste à promouvoir et à accompagner les initiatives visant à améliorer le service au public, à dynamiser le fonctionnement des administrations, conformément aux orientations arrêtées par le Gouvernement, et à assurer les actions de communication du ministère de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire et du secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat en matière de fonction publique et de réforme de l'Etat.

Le FRE finance, chaque année, de 120 à 200 projets (sections nationale et territoriale)

#### 4. La réimplantation des administrations

Il s'agit de la mise en œuvre des décisions gouvernementales visant à assurer une répartition équilibrée des emplois publics sur le territoire (en particulier, financement, par voie de transfert, des dépenses liées à la relocalisation d'organismes publics).

### Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires hors personnel (millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Exécution	Exécution	LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion
1	L'action sociale interministérielle	108	123	122	55	
	Les actions interministérielles de recrutement et de formation continue	68	74	78	77	
	La modernisation et la réforme de l'Etat	11	13	23	23	
2	La réimplantation des administrations					
	<b>Total</b>	<b>187</b>	<b>210</b>	<b>223</b>	<b>155</b>	

Notes :

- 1 La dotation "action sociale interministérielle" du PLF 2005 tient compte du transfert à la CNAF de la prestation de service crèches

## Agrégat 21 Fonction publique

- 2 Les dépenses liées à la relocalisation d'organismes publics sont financées par transferts de crédits prélevés sur le chapitre 57-01 du budget des Services généraux du Premier ministre. Ces transferts se sont élevés en 2000 à 0,35 M€ et à 4 M€ en 2002. Les reports des exercices antérieurs sont de 23 M€ en 2002, 19 M€ en 2003 et 6 M€ en 2004.

### Objectifs, résultats et cibles

1. Coordonner et adapter la réglementation à l'évolution de la politique en matière de gestion de ressources humaines :

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004
		Résultat	Prévision	Résultat	Prévision
	Nombre de textes fonction publique au nom du Premier ministre	1.003	1.000	920	900
	Nombre de textes fonction publique	151	150	184	140
	Nombre de réunions Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat en formation plénière	4	8	9	5

2. Améliorer la connaissance des données sur l'ensemble de la fonction publique et en assurer la diffusion :

#### 2.1. Communication

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004
		Résultat	Prévision	Résultat	Prévision
	Nombre de publications écrites	33	20	20	20
	Nombre de lecteurs	450.000	480.000	450.000	450.000
	Nombre de consultations sur le site Internet fonction publique (en millions)	2,30	2,76	3,24	4,00
	Nombre de journées d'études	4	4	5	4
	Nombre de participants aux journées d'études	1.276	1.600	851	1.000

#### 2.2. Coopération internationale

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004
		Résultat	Prévision	Résultat	Prévision
	Nombre de délégations accueillies	52	50	41	40
	Nombre de pays concernés par l'action internationale	22	30	23	20
	Missions à l'étranger (en nombre de journées)	204	240	206	200

## Agrégat 21 Fonction publique

### 3. Favoriser l'action sociale

L'objet de l'action sociale interministérielle consiste à financer les prestations d'action sociale individuelles ou collectives mise oeuvre au profit des agents de l'Etat. Elles s'ajoutent aux actions conduites et prises en charge directement par chacun des ministères pour leurs personnels respectifs.

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004
		Résultats	Prévision	Résultat	Prévision
	Aides au maintien à domicile :				
	Aides à l'amélioration de l'habitat				
	- Nombre de dossiers	906	1.110	749	
	- Coût unitaire en euros	1.569	nc	1.602	
	Aide ménagère à domicile				
	- Nombre de dossiers	38.106	31.000	33.967	
	- Coût unitaire en euros	517	nc	579	
	Aides à l'enfance :				
	Prestations de service crèches				
	- Nombre de dossiers	nc	nc	23.000	
	- Coût unitaire en euros	nc	nc	nc	
	Aides aux vacances :				
	Chèques-vacances				
	- Nombre de dossiers	130.156	140.000	141.195	
	- Coût unitaire en euros	217	nc	225	
	Aides au logement des agents de l'Etat :				
	Réservations de logement				
	- Nombre de logements réservés (CIAS et FARIF)	331	146	381	
	- Coût unitaire en euros	20.839	21.301	nc	
	Aides à l'installation (AIP-PIP)				
	- Nombre d'aides	3.156	3.035	3.379	
	- Coût unitaire en euros	528	587	559	

### 4. Assurer la qualité de la formation de l'encadrement pour répondre aux besoins de l'ensemble des administrations de l'Etat et développer la formation interministérielle des agents publics

#### 4.1. Recrutement

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004
		Résultat	Prévision	Résultat	Prévision
1	Nombre de postes offerts aux IRA	692	692	711	655
2	Nombre de candidats présents	3.413	nc	3.902	3.744
2	Taux de présence (nombre de présents/nombre d'inscrits)	54	nc	50	48
2	Nombre de candidats reçus sur la liste principale	631	nc	659	642
2	Taux de sélectivité	5,4	nc	5,9	5,8
3	Réponse aux besoins de recrutement (en %)	93,75	nc	94,98	93,53

## Agrégat 21 Fonction publique

1. Le nombre de postes est donné pour les concours s'achevant dans l'année de référence et regroupe les postes offerts aux candidats admis et le cas échéant aux candidats inscrits en liste complémentaire des concours généralistes et analystes
2. Les indicateurs sont donnés pour les 6 concours généralistes et analystes conduisant à une entrée en scolarité dans l'année de référence. Le taux de présence est le ration du nombre de présents sur le nombre d'inscrits. Le taux de sélectivité est le ratio du nombre de présents sur le nombre de reçus sur la liste principale
3. L'indicateur de recrutement est obtenu par le ratio en pourcentage du nombre de candidats titularisés en fin de scolarité sur le nombre de postes proposés par les administrations

### 4.2. Formation continue interministérielle

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004
		Résultat	Prévision	Résultat	Prévision
1	Actions organisées au niveau central				
	<i>Nombre de stagiaires</i>	253	nc	78	210
	<i>Nombre de jours - stagiaires</i>	677	nc	140	460
	<i>Coût moyen d'un jour - stagiaire</i>	115,84	nc	243,63	150,00
1	Actions organisées au niveau déconcentré				
2	<i>Nombre de stagiaires</i>	13.792	nc	12.138	20.000
2	<i>Nombre de jours - stagiaires</i>	43.320	nc	28.070	50.000
	<i>Coût moyen d'un jour - stagiaire</i>	46,42	nc	50,04	46,00

1. Les indicateurs sont donnés pour les actions mises en place, au niveau central, par la DGAFP directement, et, au niveau déconcentré, par les délégués interdépartementaux à la formation. Ne sont pas comptabilisées les actions confiées à d'autres opérateurs, et financées par le biais de subventions. Ces autres actions concernent principalement les instituts régionaux d'administration, chargés de la mise en place de programmes interministériels de formation au niveau local, l'école nationale d'administration, qui organise des actions de formation s'adressant plus spécialement à l'encadrement supérieur et les instituts et centres de préparation à l'administration générale, chargés de l'organisation d'actions de préparation aux concours à l'intention d'agents de l'Etat
2. Les résultats pour 2003 sont provisoires, 6 régions n'ayant pas encore communiqué leur bilan

## Agréat 22 Politique de la communication

## Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
<b>Dépenses ordinaires</b>							
Titre III	//////	//////	103.205.400	"	103.205.400	+2.476.930	105.682.330
<i>Fonctionnement</i>	//////	//////	103.205.400	"	103.205.400	+2.476.930	105.682.330
Titre IV	//////	//////	460.416.039	"	460.416.039	-316.964.077	143.451.962
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>	//////	//////	563.621.439	"	563.621.439	-314.487.147	249.134.292
<b>Totaux généraux</b>	//////	//////	563.621.439	"	563.621.439	-314.487.147	249.134.292

Effectifs pour 2005 : néant

P.L.F. 2005

**Agrégat 22 Politique de la communication****Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat**

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
<b>Dépenses ordinaires</b>				
<b>Titre III</b>			<b>103.205.400</b>	<b>105.682.330</b>
Chapitre	34-95	Abonnements souscrits par les administrations au service d'informations générales de l'Agence France-Presse (intégralité du chapitre)	103.205.400	105.682.330
<b>Titre IV</b>			<b>460.416.039</b>	<b>143.451.962</b>
Chapitre	41-10	Aides à la presse (intégralité du chapitre)	32.295.895	29.451.962
Chapitre	41-11	Aides à la modernisation et au transport postal de la presse d'information politique et générale (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	114.000.000
Chapitre	46-01	Remboursement des exonérations de redevance audiovisuelle (ancien) (intégralité du chapitre)	428.120.144	"
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>			<b>563.621.439</b>	<b>249.134.292</b>
<b>Totaux généraux</b>			<b>563.621.439</b>	<b>249.134.292</b>

## Agrégat 22 Politique de la communication

---

### Agrégat 22 : Politique de la communication

#### Composantes de l'agrégat

Les aides à la presse et les aides au secteur audiovisuel sont les deux volets de la politique de la communication, nécessaire à l'exercice des libertés d'expression et d'information ainsi qu'au débat démocratique.

#### 1. Aides à la presse

Les objectifs de la politique d'aides à la presse sont le développement de la diffusion des publications de presse, la défense du pluralisme d'opinion et la protection de l'indépendance des entreprises de presse.

- Aides à la diffusion
  - Le remboursement à la SNCF des réductions tarifaires qu'elle consent à la presse pour le transport ferroviaire des quotidiens et des publications destinées à la vente au numéro,
  - L'aide à l'impression décentralisée des quotidiens,
  - L'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger,
  - L'aide au portage,
  - L'aide à la diffusion de la presse hebdomadaire régionale d'information politique et générale,
  - L'aide à la distribution de la presse quotidienne nationale d'information politique et générale.
- Aides concourant au maintien du pluralisme
  - L'aide aux quotidiens nationaux d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires,
  - L'aide aux quotidiens régionaux, départementaux et locaux d'information politique et générale à faibles ressources de petites annonces.
- Aides visant au développement du multimédia et à la modernisation des entreprises de presse.
  - Le fonds d'aide pour le développement des services multimédias des entreprises de presse
  - Le fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale. Il s'agit d'un compte d'affectation spéciale financé par une taxe prélevée sur les dépenses publicitaires des annonceurs.

#### 2. Aides à l'expression radiophonique locale

Ces aides visent à soutenir les radios, dont les ressources publicitaires sont faibles (inférieures à 20% du chiffre d'affaires) et dont la mission est conforme à l'article 29 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986, à savoir la communication sociale, les échanges entre groupes sociaux et culturels, le soutien au développement local, la protection, de l'environnement ou la lutte contre l'exclusion.

Ces aides concernent tant l'installation, que l'équipement ou le fonctionnement de ces radios.

Elles sont financées à partir du compte d'affectation spéciale n°902-32 qui reçoit le produit de la taxe sur la publicité par voie de radiofusion sonore et de télévision.

#### 3. Aides au secteur public audiovisuel

Ces aides visent à compenser, sous la forme d'un forfait, la perte de ressources qu'engendre, pour les organismes affectataires, la mise en œuvre de dispositions relatives à l'exonération de la redevance. Depuis l'exercice 2000, ces aides sont versées sur le compte d'affectation spéciale n°902-15 (compte d'emploi de la redevance audiovisuelle).

La Direction du développement des médias assure la tutelle des organismes de l'audiovisuel public et prépare les décisions du gouvernement dans ce secteur. Dans le cadre de la mise en place de la LOLF, elle propose de fixer à chacune des sociétés de sa compétence les objectifs suivants :

- offrir au public le plus large une programmation de qualité dans le but d'éduquer, d'informer et de divertir les citoyens ;
- dans le cadre de ces missions, gérer efficacement les fonds publics consacrés à l'audiovisuel ;
- contribuer au soutien et à la diversité de la production audiovisuelle française ainsi qu'au pluralisme de l'expression.



P.L.F. 2005

## Agrégat 22 Politique de la communication

Pour assurer la réalisation de ces objectifs, la Direction du développement des médias a déterminé pour chaque société les indicateurs suivants, soit dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens qui lient l'Etat et certaines sociétés de l'audiovisuel public (France Télévision, ARTE France, l'INA), soit dans le cadre des relations de tutelle.

En 2002, le nombre de contrats d'objectifs et de moyens signés ou renégociés avec les sociétés s'élève à trois ; l'objectif est de développer la contractualisation.

### Répartition des coûts

#### Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires hors personnel (millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Exécution	Exécution	LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion
	<b>Aides à la presse</b>	<b>138</b>	<b>133</b>	<b>136</b>	<b>249</b>	
	<b>Aides au secteur public audiovisuel</b>	<b>478</b>	<b>417</b>	<b>428</b>	<b>0</b>	
	<b>Total</b>	<b>616</b>	<b>550</b>	<b>564</b>	<b>249</b>	

#### Indicateur de coûts : Dépenses extra budgétaires (millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Exécution	Exécution	LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion
1	<b>Politique de la communication</b>					
	<i>Compte n°902-15 : Compte d'emploi de la redevance audiovisuelle</i>	2.543	2.610	2.652	2.642	
	<i>Compte n°902-32 : Fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale et à la distribution de la presse quotidienne nationale d'information politique et générale, et de soutien à l'expression radiophonique locale :</i>					
	- <i>Fonds d'aide à la modernisation de la presse quotidienne</i>	15	47	51	51	
	- <i>Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale</i>	15	27	29	29	29
			20	22	22	

1. Dont 73,54 M€ de frais de gestion du service de la redevance en 2001, 2002, 2003 et 2004.

Dont 478 M€ de crédits budgétaires (chapitre 46-01) du budget des SGPM en exécution 2002, 449 M€ en exécution 2003 et 428 M€ en LFI 2004.

En PLF 2005 un compte d'avance n° 903-60 "Avances aux organismes de l'audiovisuel public" remplace le compte d'affectation spéciale n° 902-15 "Compte d'emploi de la redevance audiovisuelle" compte tenu de la réforme de la redevance audiovisuelle. La prévision de recettes est nette des frais de gestion.

### Objectifs, résultats et cibles

#### Aides à la presse

#### Efficacité socio-économique

1. favoriser l'information du citoyen et conforter les conditions du pluralisme de cette information.

1.1. Contribuer au développement de la diffusion de la presse

## Agrégat 22 Politique de la communication

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004
		Résultat	Prévision	Résultat	Prévision
	Remboursement à la SNCF des réductions tarifaires consenties à la presse (tonnage transporté) :				
	- quotidiens	7.358	6.900	6.851	6.500
	- publications	195.309	190.000	190.954	187.000
	Aide à la transmission par fac-similé				
	- nombre de titres bénéficiaires	19	19	24	15
	- montant moyen de subventions attribués	16.861	16.900	25.417	40.000
	Fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger :				
	- chiffre d'affaires (en M euros) des ventes au numéro	66	68	58	
	- ventes au numéro (en million d'exemplaires) sur la zone aidée par le fonds	26,5	27	24	
	- nombre d'abonnements collectés par Unipresse sur la zone aidée	28.647	29.000	32.294	
	- nombre de subventions accordées	58	54	54	
	Fonds d'aide à la diffusion de la PHR :				
	- nombre d'exemplaires vendus au numéro par parution (en M €)	1,04	1,00	1,00	1,00
	- nombre d'exemplaires vendus par abonnement par parution	135.440	154.800	154.811	154.000
	- nombre de titres bénéficiaires	186	188	188	188
	- montant moyen des subventions	6.376	7.500	7.553	7.500
	Fonds d'aide au portage				
	- nombre d'exemplaires diffusés par portage (en milliers d'exemplaires)	766.326	774.450	774.452	770.000
	- nombre de bénéficiaires	64	64	64	66
	- moyenne des subventions attribuées	127.000	128.900	128.900	128.000

## 1.2. Veiller au maintien du pluralisme de la presse

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002	2003		2004
		Prévision	Prévision	Résultat	Prévision
	Fonds à faibles ressources publicitaires et fonds à faibles ressources de petites annonces :				
	- nombre de titres aidés	16	15	16	16

## 1.3. Accompagner la modernisation de la presse

P.L.F. 2005

## Agrégat 22 Politique de la communication

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002		2003		2004	
		Résultat	Prévision	Résultat	Prévision	Résultat	Prévision
	Fonds de modernisation de la presse :						
	- nombre de projets aidés	132		87		80	
	- montant global des avances distribuées des avances (en M €)	15,26		1,7		3	
	- montant global des subventions versées (en M €)	3,28		17		20	
	- montant moyen des aides accordés par entreprise : subvention + avance (en M €)	0,14		0,21		0,28	

## 2. Contribuer au maintien de l'Agence France Presse sur le marché international de l'information

n o t e s	Indicateurs de résultats	2002		2003		2004	
		Résultat	Prévision	Résultat	Prévision	Résultat	Prévision
	Part des abonnements de l'Etat dans le chiffre d'affaires de l'A.F.P. (en %)	39	39	40		39	

## Aides à l'expression radiophonique locale

*Efficacité socio-économique*

## 1. Indicateurs de répartition du fonds de soutien à l'expression radiophonique

- Nombre de radios associatives soutenues :  
572 en 2002, 587 en 2003  
objectif de consolidation
- Nombre de subventions versées par type :  
réalisation en :                   2002                   2003
- subvention d'installation :                   9                   10
- subvention de fonctionnement :           566               577
- subvention d'équipement :                28               108

## Aides au secteur public audiovisuel

*Efficacité socio-économique*

## 1. Liste des indicateurs représentatifs suivis dans les contrats d'objectifs et de moyens signés avec les opérateurs de l'audiovisuel public :

(sauf mention contraire, les cibles sont valables jusqu'à 2005)

France Télévision

(indicateurs susceptibles de modification en fonction de la renégociation en cours du contrat d'objectifs et de moyens)

P.L.F. 2005

## Agrégat 22 Politique de la communication

---

- nombre de genres diffusés entre 20h30-22h30 (au minimum 12 genres différents, dont des fictions, des documentaires, des émissions d'information et des magazines de découverte) : rapport d'exécution du COM en 2002 : diffusion de 12 genres
- baromètre qualitatif de satisfaction des usagers (consolidation aux niveaux atteints en 2001)
- part des programmes (hors information et sports) dans les charges opérationnelles (+1 point par an entre 2001 et 2005, base 2001 : 69%) : rapport d'exécution du COM en 2002 : 70,4 % soit 0,4 point de plus que l'objectif

### Arte France

- part de la production indépendante dans la production :  
réalisé 2002 : 80 %  
objectif de consolidation. Réalisé 2003 : non disponible
- ratio dépenses de programmes / ressources totales :  
objectif de consolidation par rapport à la base 2001 de 60%. Réalisé 2003 : non disponible

### Institut national de l'audiovisuel

(indicateurs susceptibles de modification en fonction du deuxième contrat d'objectifs et de moyens actuellement en négociation)

- ratio masse salariale / charges d'exploitation :  
réalisé 2002 : 55 %  
réalisé 2003 : 57 %
- volume d'heures sauvegardées :  
réalisé 2001 : 86 522  
réalisé 2002 : 143 859  
réalisé 2003 : 187 761

**2. Liste des indicateurs représentatifs suivis pour les opérateurs de l'audiovisuel public ne disposant pas d'un contrat d'objectifs et de moyens :**  
(sauf mention contraire, les cibles sont valables jusqu'à 2005)

### Radio France

(en l'absence de contrats d'objectifs et de moyens, indicateur strictement de gestion)

- ratio masse salariale / charges d'exploitation :  
54 % en 2002 en dépenses brutes  
54 % en 2003 en dépenses brutes  
  
objectif non quantifié de baisse

### Réseau France Outre-Mer

- part des programmes propres dans la diffusion totale :  
20 % en 2002  
20 % en 2003  
  
objectif de hausse non quantifié
- ratio masse salariale / charges d'exploitation :  
objectif de consolidation par rapport au réalisé 2002 : 56 %  
réalisé 2003 : 56 %

### Radio France internationale

(en l'absence de contrat d'objectifs et de moyens, indicateur strictement de gestion)

P.L.F. 2005

## Agrégat 22 Politique de la communication

---

- ratio masse salariale / charges d'exploitation :
  - consolidation à 45 % (niveau 2002)
  - consolidation à 48 % (niveau 2003)

## Agréгат 31 Administration générale

## Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
<b>Dépenses ordinaires</b>							
Titre III	///////	///////	225.067.695	-2.729.556	222.338.139	+27.259.256	249.597.395
<i>Personnel</i>	///////	///////	122.204.617	+2.051.860	124.256.477	-10.275.982	113.980.495
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	102.863.078	-4.781.416	98.081.662	-6.080.749	92.000.913
<i>Expérimentations</i>	///////	///////	"	"	"	+43.615.987	43.615.987
Titre IV	///////	///////	75.965.812	-180.000	75.785.812	+32.542.411	108.328.223
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>	///////	///////	301.033.507	-2.909.556	298.123.951	+59.801.667	357.925.618
<b>Dépenses en capital</b>							
Titre V	24.400.000	23.320.000	27.220.000	///////	17.789.000	+8.938.000	26.727.000
Titre VI	"	"	"	///////	"	"	"
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>	24.400.000	23.320.000	27.220.000	///////	17.789.000	+8.938.000	26.727.000
<b>Totaux généraux</b>	24.400.000	23.320.000	328.253.507	-2.909.556	315.912.951	+68.739.667	384.652.618

Effectifs pour 2005 : 1.543

P.L.F. 2005

**Agrégat 31 Administration générale****Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat**

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
<b>Dépenses ordinaires</b>				
<b>Titre III</b>			<b>225.067.695</b>	<b>249.597.395</b>
Chapitre	31-05	Direction de la documentation française. Dépenses de personnel de production (intégralité du chapitre)	"	"
Chapitre	32-97	Participation aux charges de pensions (intégralité du chapitre)	48.100.000	47.700.000
Chapitre	33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat		
	Article 10	Premier ministre, ministre et secrétaires d'Etat	109.689	153.633
	Article 21	Services centraux	3.370.410	3.310.885
	Article 22	Direction générale de l'administration et de la fonction publique	547.976	968.893
	Article 23	Direction de la documentation française	868.672	1.146.064
	Article 24	Direction du développement des médias	366.305	544.644
	Article 25	Service d'information du Gouvernement	436.637	652.511
	Article 26	Services interministériels de la réforme de l'Etat	95.217	808.482
	Article 28	Corps unique des administrateurs civils	98.997	110.298
	Article 31	Centres interministériels de renseignements administratifs	128.534	137.101
	Article 41	Secrétariats généraux pour les affaires régionales	225.677	448.831
Chapitre	33-91	Prestations sociales versées par l'Etat		
	Article 10	Premier ministre, ministre et secrétaires d'Etat	5.503	5.503
	Article 21	Services centraux	790.230	215.357
	Article 22	Direction générale de l'administration et de la fonction publique	145.196	102.031
	Article 23	Direction de la documentation française	156.305	61.823
	Article 24	Direction du développement des médias	87.738	54.597
	Article 25	Service d'information du Gouvernement	75.538	56.792
	Article 26	Services interministériels de la réforme de l'Etat	21.408	110.380
	Article 28	Corps unique des administrateurs civils	30.634	30.634
	Article 31	Centres interministériels de renseignements administratifs	44.801	21.417
	Article 41	Secrétariats généraux pour les affaires régionales	72.793	23.512
Chapitre	34-98	Moyens de fonctionnement des services (intégralité du chapitre)	47.811.965	38.071.540
Chapitre	37-06	Actions en faveur des droits de l'homme et du développement de la citoyenneté (intégralité du chapitre)	11.230.954	9.850.375
Chapitre	37-10	Actions d'information (intégralité du chapitre)	6.275.690	6.241.487
Chapitre	37-30	Dépenses de personnel et action sociale (intégralité du chapitre)	66.426.357	57.317.107
Chapitre	37-91	Fonds spéciaux (intégralité du chapitre)	37.473.672	37.766.714
Chapitre	37-92	Réparations civiles et frais de justice (intégralité du chapitre)	70.797	70.797

P.L.F. 2005

## Agréгат 31 Administration générale

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
Chapitre	39-01	Programme "Coordination du travail gouvernemental" - Soutien (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	43.615.987
<b>Titre IV</b>			<b>75.965.812</b>	<b>108.328.223</b>
Chapitre	43-04	Subventions pour la recherche dans le domaine stratégique et des relations internationales (intégralité du chapitre)	1.921.980	1.732.486
Chapitre	46-02	Actions en faveur des victimes des législations antisémites en vigueur pendant l'occupation et des victimes d'actes de barbarie durant la deuxième guerre mondiale (libellé modifié) (intégralité du chapitre)	74.043.832	106.595.737
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>			<b>301.033.507</b>	<b>357.925.618</b>
<b>Dépenses en capital</b>				
<b>Titre V</b>			<b>27.220.000</b>	<b>26.727.000</b>
Chapitre	57-02	Secrétariat général du Gouvernement. - Equipement et matériel (intégralité du chapitre)	5.220.000	5.351.000
Chapitre	57-07	Cités administratives. Acquisitions, constructions et aménagement d'immeubles (intégralité du chapitre)	22.000.000	21.376.000
<b>Titre VI</b>			"	"
Chapitre	66-01	Fondation pour la mémoire de la Shoah (intégralité du chapitre)	"	"
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>			<b>27.220.000</b>	<b>26.727.000</b>
<b>Totaux généraux</b>			<b>328.253.507</b>	<b>384.652.618</b>



## Agrégat 31 Administration générale

### Agrégat 31 : Administration générale

#### Composantes de l'agrégat

##### 1. Premier ministre, cabinets, SGG et organismes rattachés dont :

- Le Premier ministre, le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire, le secrétaire d'État aux relations avec le Parlement, porte parole du Gouvernement, le secrétaire d'État à la réforme de l'État et leurs cabinets.
- Le Secrétariat Général du Gouvernement, dont les missions consistent à assister le Premier ministre dans l'organisation et la coordination du travail gouvernemental (préparation de l'ordre du jour du Conseil des ministres, des travaux et réunions interministérielles ...), ainsi que dans le déroulement des procédures législatives et réglementaires (préparation des projets de loi, transmission entre les assemblées parlementaires, préparation et signature des décrets, publication au *Journal officiel* ...).
- Les Centres interministériels de renseignements administratifs, présents dans neuf agglomérations métropolitaines, sont chargés d'informer le public par téléphone sur l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables, et de renseigner l'utilisateur sur les droits auxquels il peut prétendre, les démarches qu'il doit accomplir, les obligations qu'il lui faut respecter. Les CIRAs mettent à la disposition des usagers sur l'Internet une base de connaissances intitulée "Réponses à vos questions", regroupant les questions qui leur sont le plus souvent posées et les réponses qui leur sont apportées. Enfin, ils formulent des propositions de mesures de simplifications administratives et suggèrent les modifications qu'il leur paraît opportun d'apporter aux textes législatifs et réglementaires.
- Des conseils, comités et commissions rattachés administrativement au Premier ministre compte tenu de leur fonction de coordination interministérielle. En particulier :

##### *Le Conseil d'analyse économique*

Le Conseil d'analyse économique a pour mission d'éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du Gouvernement en matière économique.

##### *La Commission nationale consultative des droits de l'homme*

La Commission nationale a compétence sur toutes les questions de portée générale qui concernent les Droits de l'homme ou l'action humanitaire en France et à l'étranger ainsi que sur le racisme et la xénophobie. Cette commission assiste de ses avis le Premier ministre et les ministres, veille à la ratification des instruments internationaux et à la mise en conformité de la loi nationale avec ces instruments relatifs aux droits de l'homme.

##### *La Commission d'accès aux documents administratifs*

La commission est chargée de veiller au respect de la liberté d'accès aux documents administratifs, qu'ils soient détenus par des personnes publiques ou par un organisme privé chargé d'une mission de service public, notamment en émettant des avis lorsqu'elle est saisie par une personne qui rencontre des difficultés pour obtenir la communication d'un document administratif, en conseillant les autorités compétentes sur toute question touchant à la liberté d'accès aux documents administratifs, en proposant toutes modifications utiles des textes législatifs ou réglementaires en vigueur relatifs à la communication de tels documents, et en rédigeant un rapport annuel d'activité.

##### *La Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation*

Prenant appui sur les travaux de la Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France, la Commission doit éclairer les familles des victimes sur le sort des biens dont elles ont été dépossédées, rechercher et proposer les mesures de réparation, de restitution ou d'indemnisation appropriées.

##### *La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires*

## Agrégat 31 Administration générale

Créée par le décret n° 2002-1392 du 28 novembre 2002, en remplacement de la mission interministérielle de lutte contre les sectes, elle est chargée d'observer et d'analyser le phénomène des mouvements à caractère sectaire dont les agissements sont attentatoires aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ou constituent une menace à l'ordre public ou sont contraires aux lois et règlements. Elle favorise, dans le respect des libertés publiques, la coordination de l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre de ces agissements et développe l'échange des informations entre les services publics sur les pratiques administratives dans le domaine de la lutte contre les dérives sectaires. Elle est chargée également de contribuer à l'information et à la formation des agents publics dans ce domaine et d'informer le public sur les risques, et le cas échéant les dangers, auxquels les dérives sectaires l'exposent et de faciliter la mise en oeuvre d'actions d'aide aux victimes de ces dérives ainsi que de participer aux travaux relatifs aux questions relevant de sa compétence menés par le ministère des affaires étrangères dans le champ international.

### *Le Conseil d'orientation des retraites*

Créé par le décret n° 2000-393 du 10 mai 2000, le Conseil a pour mission de décrire la situation financière actuelle et les perspectives des différents régimes de retraite, d'apprécier les conditions requises pour assurer la viabilité financière à terme de ces régimes et de veiller à la cohésion du système de retraite par répartition en assurant la solidarité entre les régimes et le respect de l'équité, tant entre les retraités qu'entre les différentes générations. Il remet au Premier ministre, au moins tous les deux ans, un rapport d'ensemble, communiqué au Parlement et rendu public, analysant la situation des régimes de retraite et proposant les mesures jugées nécessaires pour assurer leur équilibre à long terme.

### *La Mission interministérielle pour l'accès public à la micro-informatique à l'Internet et au multimédia*

Créée par le décret n° 2000-1167 du 1<sup>er</sup> décembre 2000, la mission a pour objet de favoriser l'implantation sur l'ensemble du territoire de points d'accès à la micro-informatique, à l'Internet et au multimédia ouverts au public.

- Les crédits d'action  
Sont inscrits au budget des Services Généraux du Premier ministre des crédits spécifiques liés en particulier aux actions d'information et de communication gouvernementale, aux actions de modernisation dans le domaine de l'informatique, à celles en faveur des droits de l'homme et du développement de la citoyenneté, à celles en faveur des victimes des législations antisémites en vigueur pendant l'occupation (indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations) ainsi que ceux liés aux actions en matière de renseignements administratifs.
- Les fonds spéciaux  
Ils sont inscrits au seul budget du Premier ministre. Les fonds assurent le fonctionnement de la Direction générale de la sécurité extérieure et le financement d'autres actions liées à la sécurité.

## 2. Fonctions interministérielles

Sont rattachés pour leur gestion au Secrétariat Général du Gouvernement différents directions ou services assurant des fonctions interministérielles :

### 2.1. Direction générale de l'administration et de la fonction publique (D.G.A.F.P.)

Les missions principales de la DGAFP consistent à :

- préparer une politique d'ensemble de la fonction publique.
- coordonner les règles statutaires particulières aux divers personnels de l'Etat et des autres collectivités publiques.
- aménager les principes de la rémunération et le régime de prévoyance de ces personnels.
- améliorer l'organisation des services publics.

Seuls sont retracés dans l'agrégat n°31 les moyens en personnel et les moyens de fonctionnement de la DGAFP. Les moyens correspondant à la mise en œuvre de la politique de la fonction publique sont retracés dans l'agrégat n°21.

### 2.2. Services interministériels pour la réforme de l'Etat

Créés auprès du Premier ministre, par le décret n° 2003-141 du 21 février 2003, les services interministériels pour la réforme de l'Etat sont mis à la disposition du ministre chargé de la réforme de l'Etat

P.L.F. 2005

## Agrégat 31 Administration générale

Ces services remplacent la Délégation interministérielle à la réforme de l'Etat, le secrétariat général de la commission pour les simplifications administratives et l'agence pour les technologies de l'information et de la communication dans l'administration

### *La délégation à la modernisation de la gestion publique et des structures de l'Etat*

Elle a pour mission de promouvoir la modernisation de la gestion publique et, à ce titre, elle participe à la préparation et à la mise en oeuvre des mesures d'application de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances. Il lui appartient d'apporter son concours à l'adaptation de l'organisation de l'Etat à l'évolution de ses missions et à la décentralisation, de veiller à la cohérence des plans de réforme préparés par les ministères et, à ce titre, elle est associée à leur élaboration et de favoriser le développement de l'évaluation des politiques publiques.

### *La délégation aux usagers et aux simplifications administratives*

Elle a pour mission de coordonner la politique d'allègement des formalités administratives et concourt à la clarté et l'intelligibilité du langage administratif. Elle propose ou promeut les mesures et actions destinées à améliorer les relations des administrations avec les usagers et à accroître la qualité de l'accueil et du service rendu. Elle est associée aux travaux menés pour améliorer la qualité de la réglementation.

### *L'agence pour le développement de l'administration électronique*

Créée en remplacement de l'agence pour les technologies de l'information et de la communication dans l'administration, elle est chargée de favoriser le développement de systèmes d'information et de communication permettant de moderniser le fonctionnement de l'administration et de mieux répondre aux besoins du public. Elle propose au Premier ministre les mesures tendant à la dématérialisation des procédures administratives, à l'interopérabilité des systèmes d'information, ainsi qu'au développement de standards et de référentiels communs. Elle assure, pour le compte du Premier ministre, la maîtrise d'ouvrage des services opérationnels d'interconnexion et de partage des ressources, notamment en matière de transport, de gestion des noms de domaine, de messagerie, d'annuaire, d'accès à des applications informatiques et de registres des ressources numériques.

Seuls sont retracés dans l'agrégat n° 31 les moyens en personnel, les moyens de fonctionnement de ces services ainsi que les moyens d'action de l'agence pour le développement de l'administration électronique. Les crédits ouverts sur le fonds pour la réforme de l'Etat et la modernisation sont retracés dans l'agrégat 21.

### **2.3. Direction de la documentation française**

Le décret n° 76-125 du 6 février 1976 a confirmé le double rôle, documentaire et éditorial, de la direction de la Documentation française.

Aux termes de ce décret, elle a notamment pour mission de rassembler, en vue de la mettre à disposition des administrations et du public, une documentation générale sur les principaux problèmes d'actualité intéressant la France et l'étranger.

Dans le domaine éditorial, elle élabore, édite et diffuse des études et des documents d'information générale et de vulgarisation. Elle agit comme éditeur pour le compte d'administrations et d'organismes publics ; son rôle ayant été souligné par la circulaire du 20 mars 1998.

Elle réalise, à l'occasion de ces diverses activités, une coordination interministérielle, d'une part, dans le domaine de la documentation, d'autre part dans celui de l'édition et de la diffusion des diverses publications d'informations générales des administrations et services publics.

Chargée de promouvoir des études de documentation informatisée, et de créer, dans les domaines de sa compétence, des banques de données dont elle assure la gestion, la Documentation française a été chargée ensuite, dès 1996, de créer un annuaire des sites Internet de l'administration, avant de se voir confier le rôle d'opérateur du site portail de l'administration *Service-Public.fr*, ouvert en octobre 2000, dans le cadre du développement de la société de l'information et de l'administration électronique. Elle a ensuite ouvert le portail *Vie Publique.fr* en juin 2002.

Depuis le début de l'année 2000, La Documentation française a mené, dans le cadre de ses missions statutaires, une refondation stratégique assise sur une triple ambition :

- Développer son rôle d'intermédiaire de l'information publique ;
- Conforter et développer sa fonction d'éditeur et de diffuseur public de référence ;

## Agrégat 31 Administration générale

---

- Se constituer concrètement en banques de ressources éditoriales et documentaires et structurer les chaînes de traitement de ces ressources.

### 2.4. Direction du développement des médias

Créée par le décret n° 2000-1074 du 3 novembre 2000, la direction du développement des médias définit et met en oeuvre la politique du Gouvernement en faveur du développement et du pluralisme des médias et des services de la société de l'information.

A ce titre, elle prépare la législation, la réglementation et les décisions du Premier ministre relatives à la presse écrite, à la communication audiovisuelle et aux autres services de communication destinés au public. Elle assure entre autre le secrétariat de la commission paritaire des publications et agences de presse (C. P. P. A. P.) et coordonne les programmes statistiques portant sur l'activité des médias et de la publicité.

### 2.5. Service d'information du Gouvernement

Le Service d'information du Gouvernement a pour mission d'informer le Gouvernement sur l'évolution de l'opinion publique et des médias, par l'intermédiaire de notes de synthèse et d'analyse des sondages publiés dans la presse, des agendas, des notes d'information sur les médias et des revues de presse, d'informer le public (site Internet du Premier Ministre) ainsi que les relais d'opinion (« Lettre du Gouvernement ») sur l'action du Gouvernement. Enfin, il coordonne les actions de communication gouvernementale, apporte son soutien au cabinet du Premier ministre, et conseil et expertise aux services de communication des ministères.

### 2.6. Moyens d'investissement des cités administratives

Les cités administratives ont été instituées par une circulaire du 15 juillet 1947 concernant les modalités d'aliénation et de gestion des immeubles militaires mis à la disposition du secteur civil. Elles sont placées sous la responsabilité des préfets.

Les moyens d'investissement des cités administratives sont inscrits au budget des Services généraux du Premier ministre depuis 1999.

## 3. Fonction d'administration générale commune

La Direction des services administratifs et financiers du Premier ministre assure les missions d'administration générale destinées à fournir à l'ensemble des services généraux du Premier ministre les moyens de leur fonctionnement et de leur activité.

Le rôle de la DSAF, tel que défini par le décret d'organisation n° 2000-1088 du 10 novembre 2000, comporte deux aspects essentiels :

En tant que direction chargée d'« élaborer et de mettre en oeuvre la politique de modernisation des moyens de fonctionnement des SGPM », la DSAF agit comme prescripteur des processus de gestion innovants.

A ce titre la DSAF joue un rôle moteur dans les évolutions à accomplir pour la mise en oeuvre de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001.

En tant que direction support, le DSAF assure les fonctions suivantes :

- définition et mise en oeuvre de la politique de gestion des ressources humaines.
- préparation et exécution du budget.
- mise en oeuvre des procédures de passation des marchés et contrats, sous réserve des attributions de personnes responsables des marchés.
- mise en place et gestion des moyens de fonctionnement et d'équipement et conduite des opérations immobilières.
- proposition et mise en oeuvre d'une politique de diffusion des technologies de l'information et de la communication, gestion des moyens informatiques et de télécommunications, sécurité des systèmes d'information.

**Dans la perspective de la mise en oeuvre de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001, la DSAF est responsable de la mise en place des nouveaux modes de gestion :**

**Créer d'ici 2005 le cadre de gestion nécessaire à la mise en oeuvre de la LOLF :**

## Agrégat 31 Administration générale

- les nouvelles procédures budgétaires.
- les nouveaux dispositifs de pilotage.
- les nouvelles modalités d'exécution des dépenses.
- les nouveaux contrôles internes et externes.
- la nouvelle répartition des rôles entre les acteurs.

La démarche consiste à expérimenter au plus tôt le cadre d'application de la loi organique relative aux lois de finances afin de préparer la généralisation.

### **Promouvoir le contrôle de gestion.**

Depuis 1999, la DSAF s'emploie à moderniser la gestion publique par le biais du développement du contrôle de gestion. De la mise en place de tableaux de bord à l'élaboration d'indicateurs d'activité, le contrôle de gestion est progressivement devenu un outil indispensable au pilotage des services par le Secrétaire Général du Gouvernement.

Dans le contexte actuel de transition d'une logique de moyens vers une logique de résultats, la DSAF joue un rôle essentiel d'accompagnement du changement des pratiques de gestion ; elle assure, en particulier, auprès des services l'impulsion et l'assistance nécessaires à l'élaboration de leurs indicateurs de performance.

### **Optimiser l'allocation des ressources aux services soutenus.**

Depuis 1998, les crédits de fonctionnement font l'objet d'une contractualisation entre la DSAF et les différents services du Premier ministre sous la forme d'enveloppes de fonctionnement fixées contradictoirement en début d'exercice, et à l'intérieur desquelles les services disposent d'une latitude pour exercer une fongibilité entre les différentes lignes de crédits. Cette procédure d'allocation des ressources, qui concerne 70% des dépenses de fonctionnement des services, préfigure la gestion globalisée des crédits pour la mise en œuvre de la LOLF.

Par ailleurs, les dépenses liées à l'entretien immobilier et à la réalisation des projets informatiques spécifiques aux services, ou d'intérêt commun, font l'objet d'une programmation annuelle glissante retracée dans un schéma directeur immobilier et un schéma directeur du système d'information.

Dans son rôle de service support, la DSAF tend en permanence à rationaliser l'utilisation des crédits de fonctionnement dans une optique de maîtrise de la dépense publique. C'est ainsi par exemple que la DSAF a fait le choix d'externaliser la gestion des frais de déplacement par la passation d'un marché avec une agence de voyage.

### **Développer la connaissance des coûts complets des services.**

Depuis 1999, la DSAF analyse les coûts complets de fonctionnement des services, en intégrant les dépenses de personnel.

A partir de 2004, cette expertise devra être adaptée pour répondre aux exigences de la LOLF en matière de comptabilité d'analyse des coûts des actions.

### **Conduire les projets d'adaptation des systèmes d'information :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'implantation dans les services du Premier ministre de l'application ACCORD I a généré une reconfiguration complète de l'organisation et des procédures de gestion budgétaire.

D'ici 2005, la DSAF devra conduire le chantier de préparation du déploiement du futur système d'information budgétaire et comptable.

### **En tant que service support, la DSAF vise à satisfaire les besoins des services bénéficiaires dans les meilleures conditions de coût et de qualité.**

La DSAF assure les fonctions supports des services généraux du Premier ministre : gestion des ressources humaines, gestion budgétaire et comptable, fourniture de prestations logistiques, entretien du parc immobilier, fonction informatique et télécommunications et fonction d'achat.

Dans le cadre de ses missions, la DSAF assure, d'une part, des services d'utilité collective (sûreté et sécurité incendie des bâtiments, nettoyage, fonctionnement des réseaux téléphonique et informatique...) et d'autre part, elle produit des prestations spécifiques répondant à une commande exprès des services.

## Agrégat 31 Administration générale

L'objectif général de la DSAF est d'assurer une prise en charge efficace des demandes exprimées par les services en garantissant l'équilibre entre la satisfaction des attentes des bénéficiaires et la maîtrise des coûts qui impose des choix raisonnés.

A cette fin, l'approche de la DSAF consiste, d'une part, à normaliser les niveaux de prestations (catalogue des prestations) et, d'autre part, à développer les téléprocédures pour la prise en charge et le suivi des demandes.

### 4. Charges de pensions des personnels

#### Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Dépenses de personnel (millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Exécution	Exécution	LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion
	<b>Premier ministre, cabinets, SGG et organismes rattachés dont :</b>	<b>30</b>	<b>34</b>	<b>32</b>	<b>35</b>	
	<i>Moyens en personnel :</i>	<i>30</i>	<i>34</i>	<i>32</i>	<i>35</i>	
	<i>Politiques d'intervention :</i>					
	<i>Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations - Fondation pour la mémoire de la Shoah</i>					
	<i>Actions en faveur des droits de l'homme et du développement de la citoyenneté</i>					
	<i>Dépenses d'informatique et de télécommunication et actions en faveur de la régulation de l'Internet</i>					
	<i>Fonds spéciaux</i>					
	<b>Fonctions interministérielles</b>	<b>28</b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>36</b>	
	<i>Fonction publique et services interministériels pour la réforme de l'Etat</i>	<i>7</i>	<i>7</i>	<i>9</i>	<i>14</i>	
1	<i>Documentation française</i>	<i>14</i>	<i>15</i>	<i>14</i>	<i>14</i>	
	<i>Développement des médias</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>4</i>	<i>4</i>	
	<i>Service d'information du gouvernement</i>	<i>4</i>	<i>4</i>	<i>4</i>	<i>4</i>	
	<i>Cités administratives</i>					
	<b>Fonction d'administration générale commune</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	
2	<i>Direction des services administratifs et financiers</i>	<i>14</i>	<i>16</i>	<i>16</i>	<i>16</i>	
	<b>Charges de pensions des personnels</b>	<b>52</b>	<b>50</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	
	<b>Total</b>	<b>124</b>	<b>130</b>	<b>127</b>	<b>135</b>	

Notes :

- Y compris compte de commerce : 6 M€ en 2002, 5 M€ en 2003, 5 M€ en LFI 2004 et 5 M€ en PLF 2005
- Estimation

P.L.F. 2005

## Agrégat 31 Administration générale

## Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires hors personnel (millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Exécution	Exécution	LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion
1	<b>Premier ministre, cabinets, SGG et organismes rattachés dont :</b>	<b>288</b>	<b>145</b>	<b>159</b>	<b>209</b>	
	<i>Moyens de fonctionnement :</i>	20	22	22	22	
	<i>Politiques d'intervention :</i>					
	<i>Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations - Fondation pour la mémoire de la Shoah</i>	203	64	74	86	
	<i>Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la deuxième guerre mondiale</i>				20	
	<i>Actions en faveur des droits de l'homme et du développement de la citoyenneté</i>	12	11	11	10	
	<i>Dépenses d'informatique et de télécommunication et actions en faveur de la régulation de l'Internet</i>	2	8	9	22	
	<i>Renseignements administratifs</i>	1	1	6	9	
	<i>Recherche dans le domaine stratégique et des relations internationales</i>	2	2	2	2	
	<i>Fonds spéciaux</i>	48	37	37	38	
2	<b>Fonctions interministérielles</b>	<b>62</b>	<b>35</b>	<b>45</b>	<b>46</b>	
	<i>Fonction publique et services interministériels pour la réforme de l'Etat</i>	1	1	2	2	
	<i>Documentation française</i>	16	16	15	15	
	<i>Développement des médias</i>	1	1	1	1	
	<i>Service d'information du gouvernement</i>	10	7	7	7	
	<i>Cités administratives</i>	34	10	22	21	
3	<b>Fonction d'administration générale commune</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	
	<i>Direction des services administratifs et financiers</i>	20	9	9	10	
	<b>Total</b>	<b>370</b>	<b>189</b>	<b>215</b>	<b>266</b>	

Notes :

- Y compris les moyens d'actions de l'Agence pour les technologies de l'information et de la communication dans l'administration et puis de l'Agence pour le développement de l'administration électronique ; à compter de 2004, les crédits du fonds interministériel de modernisation et ceux en faveur de la régulation de l'Internet sont transférés respectivement sur l'agrégat 21 et sur le budget du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
- Y compris compte de commerce : 12 M€ en 2002, 14 M€ en 2003, 11 M€ en LFI 2004 et 11 M€ en PLF 2005
- Y compris les crédits d'investissement immobilier, d'action sociale et de réparations civiles et de frais de justice

## Agrégat 31 Administration générale

## Indicateur de coûts : Dépense totale (millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Exécution	Exécution	LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion
	<b>Premier ministre, cabinets, SGG et organismes rattachés dont :</b>	<b>318</b>	<b>179</b>	<b>191</b>	<b>244</b>	
	<i>Moyens en personnel et de fonctionnement :</i>	<i>50</i>	<i>56</i>	<i>54</i>	<i>57</i>	
	<i>Politiques d'intervention :</i>					
	<i>Indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations - Fondation à la mémoire de la Shoah</i>	<i>203</i>	<i>64</i>	<i>74</i>	<i>86</i>	
	<i>Indemnisation des victimes d'actes de barbarie durant la deuxième guerre mondiale</i>				<i>20</i>	
	<i>Actions en faveur des droits de l'homme et du développement de la citoyenneté</i>	<i>12</i>	<i>11</i>	<i>11</i>	<i>10</i>	
	<i>Dépenses d'informatique et de télécommunication et actions en faveur de la régulation de l'Internet</i>	<i>2</i>	<i>8</i>	<i>9</i>	<i>22</i>	
	<i>Renseignements administratifs</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>6</i>	<i>9</i>	
	<i>Recherche dans le domaine stratégique et des relations internationales</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	<i>2</i>	
	<i>Fonds spéciaux</i>	<i>48</i>	<i>37</i>	<i>37</i>	<i>38</i>	
	<b>Fonctions interministérielles</b>	<b>90</b>	<b>65</b>	<b>76</b>	<b>82</b>	
	<i>Fonction publique et services interministériels pour la réforme de l'Etat</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>11</i>	<i>16</i>	
1	<i>Documentation française</i>	<i>30</i>	<i>31</i>	<i>29</i>	<i>29</i>	
	<i>Développement des médias</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	
	<i>Service d'information du gouvernement</i>	<i>14</i>	<i>11</i>	<i>11</i>	<i>11</i>	
	<i>Cités administratives</i>	<i>34</i>	<i>10</i>	<i>22</i>	<i>21</i>	
	<b>Fonction d'administration générale commune</b>	<b>34</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	
	<i>Direction des services administratifs et financiers</i>	<i>34</i>	<i>25</i>	<i>25</i>	<i>26</i>	
	<b>Charges de pensions des personnels</b>	<b>52</b>	<b>50</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	
	<b>Total</b>	<b>494</b>	<b>319</b>	<b>342</b>	<b>400</b>	

Notes :

- Y compris compte de commerce : 18 Me en 2002, 19 Me en 2003, 16 M€ en LFI 2004 et 16 Me en PLF 2005.

Pour le PLF 2005 les objectifs et indicateurs figurent dans le document annexe qui présente le programme Coordination du travail gouvernemental. (article 66.1 de la LOLF).



P.L.F. 2005

## Agrégat 31 Administration générale

---

## Agrégat 32 Autorités administratives indépendantes

### Autorisations de programme, crédits de paiement et effectifs regroupés dans l'agrégat

	Autorisations de programme		Crédits de paiement				Total pour 2005
	Dotations 2004	Demandées pour 2005	Dotations 2004	Mesures acquises	Services votés	Mesures nouvelles	
<b>Dépenses ordinaires</b>							
Titre III	///////	///////	41.736.646	-165.455	41.571.191	-434.422	41.136.769
<i>Personnel</i>	///////	///////	13.316.704	+2.165	13.318.869	+421.318	13.740.187
<i>Fonctionnement</i>	///////	///////	28.419.942	-167.620	28.252.322	-855.740	27.396.582
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>	///////	///////	41.736.646	-165.455	41.571.191	-434.422	41.136.769
<b>Totaux généraux</b>	///////	///////	41.736.646	-165.455	41.571.191	-434.422	41.136.769

Effectifs pour 2005 : 281

P.L.F. 2005

**Agrégat 32 Autorités administratives indépendantes****Chapitres – articles regroupés dans l'agrégat**

			Crédits de paiement	
			Dotations 2004	Total pour 2005
<b>Dépenses ordinaires</b>				
<b>Titre III</b>			<b>41.736.646</b>	<b>41.136.769</b>
Chapitre	31-08	Conseil supérieur de l'audiovisuel. Rémunérations (intégralité du chapitre)	8.830.284	9.107.896
Chapitre	31-09	Conseil supérieur de l'audiovisuel. Indemnités et allocations diverses (intégralité du chapitre)	1.827.747	1.905.735
Chapitre	33-90	Cotisations sociales. Part de l'Etat		
	Article 38	Conseil supérieur de l'audiovisuel	2.501.279	2.612.862
Chapitre	33-91	Prestations sociales versées par l'Etat		
	Article 38	Conseil supérieur de l'audiovisuel	127.394	83.694
Chapitre	37-05	Dépenses relatives à l'activité du médiateur de la République (intégralité du chapitre)	7.942.583	7.752.583
Chapitre	37-11	Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (intégralité du chapitre)	364.937	375.689
Chapitre	37-12	Conseil supérieur de l'audiovisuel. Dépenses de fonctionnement (intégralité du chapitre)	19.400.063	18.238.910
Chapitre	37-13	Commission consultative du secret de la défense nationale (intégralité du chapitre)	182.501	182.798
Chapitre	37-16	Commission nationale de déontologie de la sécurité (intégralité du chapitre)	529.858	541.602
Chapitre	37-18	Comité consultatif national d'éthique (nouveau) (intégralité du chapitre)	"	305.000
Chapitre	37-90	Commission de vérification des crédits des fonds spéciaux (intégralité du chapitre)	30.000	30.000
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires</b>			<b>41.736.646</b>	<b>41.136.769</b>
<b>Totaux généraux</b>			<b>41.736.646</b>	<b>41.136.769</b>

## Agrégat 32 Autorités administratives indépendantes

### Agrégat 32 : Autorités administratives indépendantes

#### Composantes de l'agrégat

##### 1. Médiateur de la République

Le Médiateur de la République est nommé pour 6 ans par décret en Conseil des Ministres, son mandat n'est pas renouvelable.

Autorité indépendante, il ne reçoit d'instruction d'aucune autre autorité dans la limite de ses attributions.

Toute personne physique ou morale peut, par l'intermédiaire d'un député ou d'un sénateur, saisir le Médiateur de la République lorsqu'elle estime qu'à l'occasion d'une affaire la concernant, une administration de l'Etat, une collectivité publique territoriale, un établissement public ou tout autre organisme investi d'une mission de service public n'a pas fonctionné conformément à sa mission ou que sa décision est inéquitable.

De plus, les membres du Parlement peuvent saisir le Médiateur de la République de toute question de sa compétence qui leur paraît mériter son intervention.

Ne sont pas recevables les réclamations qui n'ont pas été précédées de démarches préalables auprès des administrations intéressées, ni celles des agents des organismes susvisés qui mettent en cause les décisions du pouvoir hiérarchique.

Lorsque le Médiateur de la République constate, à l'occasion d'une réclamation, que l'application de dispositions législatives ou réglementaires aboutit à une iniquité, il peut recommander à l'organisme concerné toute solution permettant de régler en équité la situation du requérant et suggérer les modifications qu'il lui paraît opportun d'apporter à des textes législatifs ou réglementaires

Le Médiateur de la République, dont la saisine n'interrompt pas les délais de recours, ne peut intervenir dans une procédure engagée devant une juridiction, ni remettre en cause le bien-fondé d'une décision juridictionnelle, mais il a la faculté de faire des recommandations à l'organisme mis en cause et de l'enjoindre à se conformer aux décisions de justice prises à son encontre et passées en force de chose jugée.

Les Ministres et autorités publiques doivent faciliter la tâche du Médiateur de la République et sont tenus d'autoriser leurs agents à répondre à ses questions, se rendre à ses convocations et lui donner communication de tout document ou dossier concernant l'affaire à propos de laquelle il fait son enquête.

Le Médiateur de la République peut proposer des réformes. Dans chaque département, il existe un ou plusieurs délégués du Médiateur de la République qui peuvent être saisis directement par les citoyens.

##### 2. Conseil supérieur de l'audiovisuel

Les missions du CSA sont les suivantes :

Le Conseil nomme, pour des mandats de 5 ans, quatre membres, dont le Président, aux conseils d'administration des sociétés de radio et de télévision publiques.

Il désigne également des membres des conseils d'administration de diverses sociétés audiovisuelles et de l'Agence nationale des fréquences.

Il réalise la planification des fréquences utilisées par les radios (FM ou ondes moyennes) ou les télévisions, y compris pour les nouvelles technologies audiovisuelles comme la télévision numérique et participe aux procédures de coordination internationale.

Il assure également le traitement des problèmes de réception (radio ou télévision).

Il délivre des autorisations d'émettre, après procédure d'appels à candidatures, aux radios FM et aux télévisions.

Il s'assure de l'effectivité du respect des lois et règlements et des engagements et obligations des opérateurs.

Les contrôles relatifs aux obligations des diffuseurs en matière de programmes portent essentiellement sur les 6 domaines suivants :

- pluralisme et honnêteté de l'information,
- régime de diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles,
- contribution des chaînes au développement de la production cinématographique,
- protection de l'enfance et de l'adolescence,
- publicité, parrainage et téléachat,
- défense et illustration de la langue française.

Il établit et publie les bilans annuels, aussi bien en termes économiques et financiers qu'en matière de diffusion et de programmation, des principales sociétés du paysage audiovisuel français.

Il sanctionne les infractions ou tout manquement aux obligations des opérateurs en adressant des mises en demeure ou en prononçant des sanctions administratives (suspension de diffusion, réductions de la durée d'autorisation ou encore retrait de celle-ci).

En outre, le CSA possède diverses compétences, en particulier dans les domaines suivants :

## Agrégat 32 Autorités administratives indépendantes

- campagnes électorales radiotélévisées où il fixe les règles relatives à leur production, programmation et diffusion
- émissions d'expression directe pour lesquelles il détermine les temps d'émission accordés aux formations politiques et organisations syndicales et professionnelles
- droit de réplique dont il fixe les modalités
- éthique des programmes pour lequel il dispose d'un large pouvoir de recommandation.

### 3. Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité

Elle a pour mission de veiller au respect des dispositions de la loi n° 91-646 du 10 juillet 1991 relative au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications. Le contrôle qui lui est confié porte sur l'application de l'ensemble des dispositions concernant les interceptions de sécurité (ou interceptions téléphoniques administratives) autorisées par le Premier ministre. Les interceptions de sécurité ont pour objet de rechercher des renseignements intéressant la sécurité nationale, la sauvegarde des éléments essentiels du potentiel scientifique et économique de la France, ou la prévention du terrorisme, de la criminalité et de la délinquance organisées et de la reconstitution ou du maintien de groupements dissous en application de la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combats et les milices privées.

La commission procède à un contrôle de légalité sur les conditions dans lesquelles est donnée l'autorisation du Premier ministre (régularité des demandes présentées par l'un des trois ministres compétents : défense, intérieur, douanes ; conformité des motifs de l'interception à l'un des cinq motifs légaux ; respect du contingent) ; elle contrôle également l'exécution des interceptions autorisées ainsi que l'utilisation et la destruction des enregistrements et des transcriptions.

Elle peut, par ailleurs, procéder à des contrôles spécifiques soit de sa propre initiative soit sur réclamation de toute personne y ayant un intérêt direct et personnel.

La Commission examine la totalité des dossiers dont est saisi le Premier ministre dans le cadre de la loi du 10 juillet 1991. En 2000, 4.289 demandes d'interceptions ont été soumises à son contrôle : 64% au titre des demandes initiales, 36% au titre des renouvellements.

Sur l'ensemble des demandes qui lui ont été soumises, la Commission a formulé des observations dans 276 cas.

A la suite de ces observations 114 demandes d'interceptions ont fait l'objet de retraits de la part des ministères demandeurs, ou de refus de la part du Premier ministre.

54 demandes ont fait l'objet d'un accord assorti de la fixation d'une durée inférieure à 4 mois.

32 ont été autorisées sous réserve d'un contrôle de production. Il faut préciser qu'une demande peut à la fois faire l'objet d'une autorisation limitée à une durée inférieure à 4 mois et d'un contrôle des transcriptions.

4 interceptions enfin ont été interrompues comme ne répondant plus aux nécessités initialement invoquées à l'appui de la demande.

La Commission remet chaque année au Premier ministre un rapport sur les conditions d'exercice et les résultats de son activité. Ce rapport est rendu public.

### 4. Commission consultative du secret de la défense nationale

La Commission est chargée de donner un avis sur la déclassification et la communication éventuelle d'informations ayant fait l'objet d'une classification en application des dispositions de l'article 413-9 du code pénal et conformément aux règles définies par la circulaire n° 1300/SGDN/SSD du 12 mars 1982.

L'avis de la Commission est rendu à la suite d'une demande d'une juridiction française, dans le cadre d'une procédure engagée devant elle.

La juridiction adresse sa requête au ministre qui a procédé à la classification, et c'est à ce dernier qu'il revient de saisir la Commission.

De même la Commission rend son avis au même ministre, qui n'est pas tenu de le suivre puisqu'il s'agit d'un avis consultatif. Le ministre fait connaître sa décision à la juridiction qui l'avait saisi.

Toutefois le sens de l'avis rendu par la Commission est publié au Journal Officiel. Il peut être "favorable à la déclassification", "favorable à une déclassification partielle" ou "défavorable".

La Commission dispose d'un délai de 2 mois pour rendre son avis au ministre qui l'a saisie.

### 5. Commission nationale de déontologie de la sécurité

Créée par la loi n° 2000-494 du 6 juin 2000, la commission nationale de déontologie de la sécurité est chargée de veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire de la République.

Autorité administrative indépendante, la commission nationale de déontologie de la sécurité peut être saisie par toute personne victime ou témoin de faits qui constituent un manquement aux règles de déontologie commis par une personne exerçant des activités de sécurité. Cette réclamation doit être envoyée à un député ou sénateur qui la transmet, s'il l'estime opportun, à la Commission.

Le Premier ministre et les membres du Parlement peuvent également, de leur propre chef, saisir la Commission.

Pour être recevable, la réclamation doit être transmise dans l'année qui suit les faits. La Commission présente au Président de la République et au Parlement un rapport annuel qui est publié.

## Agrégat 32 Autorités administratives indépendantes

Le souci de rationalisation des structures administratives rattachées au Premier ministre et des moyens budgétaires correspondants a conduit, dans la perspective de la prochaine entrée en vigueur de la loi organique sur les lois de finances, pour ce qui concerne les autorités administratives indépendantes, à ce que les moyens de trois d'entre elles soient rattachés budgétairement à compter de 2004 au département ministériel correspondant à leur activité sectorielle.

Sont ainsi transférés les moyens budgétaires des autorités suivantes :

- le Conseil de prévention et de lutte contre le dopage
- le Défenseur des enfants
- la Commission nationale du débat public

### 6. Comité consultatif national d'éthique

Le comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé a été créé par un décret du Président de la République française le 23 février 1983. Il a pour mission de donner des avis sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé

### 7. Commission de vérification des fonds spéciaux

L'article 154 de la loi de finances pour 2002 a institué une commission de vérification des fonds spéciaux chargée de s'assurer que les crédits au chapitre 37-91 du budget des services généraux du Premier ministre sont utilisés conformément à la destination qui leur a été assignée par la loi de finances. Cette commission, composée de deux députés, de deux sénateurs et de deux membres de la Cour des Comptes est présidée par M. GALY-DEJEAN, député

## Répartition des coûts

Indicateur de coûts : Dépenses de personnel (millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Exécution	Exécution	LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion
	Conseil supérieur de l'audiovisuel	11	11	13	14	
1	Médiateur de la République					
	Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité	0,2	0,3	0,3	0,3	
	Commission consultative du secret de la défense nationale	0,1	0,1	0,1	0,1	
1	Commission nationale de déontologie de la sécurité					
	Comité consultatif national d'éthique					
	Commission de vérification des fonds spéciaux					
	<b>Total</b>	<b>11,3</b>	<b>11,4</b>	<b>13,4</b>	<b>14,4</b>	

1. Les dépenses de personnels sont intégrées aux dépenses budgétaires hors personnel

P.L.F. 2005

## Agrégat 32 Autorités administratives indépendantes

Indicateur de coûts : Dépenses budgétaires hors personnel (millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Exécution	Exécution	LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion
	Conseil supérieur de l'audiovisuel	21	21	20	18	
1	Médiateur de la République	6	7	8	8	
	Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité	0,1	0,1	0,1	0,1	
	Commission consultative du secret de la défense nationale	0,1	0,1	0,1	0,1	
1	Commission nationale de déontologie de la sécurité	0,4	0,5	0,5	0,5	
	Comité consultatif national d'éthique				0,3	
	Commission de vérification des fonds spéciaux			0,1	0,1	
	<b>Total</b>	<b>27,6</b>	<b>28,7</b>	<b>28,8</b>	<b>27,1</b>	

1. Y compris dépenses de personnels

Indicateur de coûts : Dépense totale (millions d'euros)

n o t e s	Composantes de l'agrégat	2002	2003	2004	2005	
		Exécution	Exécution	LFI	PLF	Prévision de dépense en gestion
	Conseil supérieur de l'audiovisuel	32	32	33	32	
	Médiateur de la République	6	7	8	8	
	Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité	0,3	0,4	0,4	0,4	
	Commission consultative du secret de la défense nationale	0,2	0,2	0,2	0,2	
	Commission nationale de déontologie de la sécurité	0,4	0,5	0,5	0,5	
	Comité consultatif national d'éthique				0,3	
	Commission de vérification des fonds spéciaux			0,1	0,1	
	<b>Total</b>	<b>38,9</b>	<b>40,1</b>	<b>42,2</b>	<b>41,5</b>	

## Agrégat 32 Autorités administratives indépendantes

---



Echelonnement des paiements résultant des autorisations de  
programme

## P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

	Autorisations de programme		Crédits de paiement	
	En compte au 1er janvier 2004	Demandées pour 2005	En compte au 1er janvier 2004	Demandés pour 2005
				Services votés

chapitre

## Titre V Investissements exécutés par l'Etat

7ème partie Equipements administratif et divers						
57-01	Dépenses immobilières et d'équipement liées aux réimplantations d'administrations	18.885	"	6.375	"	"
57-02	Secrétariat général du Gouvernement. - Equipement et matériel	56.800	5.820	46.808	3.509	1.842
57-04	Fonds pour la réforme de l'Etat	1.025	"	1.029	"	"
57-06	Equipement : actions interministérielles	51.087	"	39.561	3.393	"
57-07	Cités administratives. Acquisitions, constructions et aménagement d'immeubles	221.268	17.500	149.239	14.280	7.096
Totaux titre V		349.065	23.320	243.012	21.182	8.938

## Titre VI Subventions d'investissement accordées par l'Etat

6ème partie Equipement culturel et social						
66-01	Fondation pour la mémoire de la Shoah	224.832	"	224.817	"	"
Totaux titre VI		224.832	"	224.817	"	"
<b>Totaux pour les dépenses en capital</b>		573.897	23.320	467.829	21.182	8.938

P.L.F. 2005

(en milliers d'euros)

A ouvrir ultérieurement			Crédits de paiement						
			Echelonnement des crédits de paiement à ouvrir à partir de 2006						
Sur AP antérieures à 2005	Sur AP demandées en 2005	Total	Sur AP antérieures à 2005			Sur AP demandées en 2005			
			2006	2007	2008 et ultérieurement	2006	2007	2008 et ultérieurement	
12.510	"	12.510	10.008	2.502	"	"	"	"	
6.483	3.978	10.461	2.178	2.153	2.152	2.386	796	796	
-4	"	-4	-4 <sup>1</sup>	"	"	"	"	"	
8.133	"	8.133	8.133	"	"	"	"	"	
57.749	10.404	68.153	29.872	16.726	11.151	4.169	4.169	2.066	
84.871	14.382	99.253	50.187	21.381	13.303	6.555	4.965	2.862	
15	"	15	15	"	"	"	"	"	
15	"	15	15	"	"	"	"	"	
84.886	14.382	99.268	50.202	21.381	13.303	6.555	4.965	2.862	

<sup>1</sup> situation en cours de régularisation



## Présentation des emplois

P.L.F. 2005

### Tableau récapitulatif de l'évolution du nombre des emplois

Catégories d'emplois	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005	Différence entre 2005 et 2004
Titulaires	1.367	422	436	1.381	+14
Contractuels	400	61	100	439	+39
Militaires sous contrat et de carrière	4	10	10	4	"
<b>Totaux</b>	<b>1.771</b>	<b>493</b>	<b>546</b>	<b>1.824</b>	<b>+53</b>

P.L.F. 2005

**Chapitre 31-05 article 10**

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	----------------------------	--------------	-----------	------------------------

**Chapitre 31-05 Direction de la documentation française. Dépenses de personnel de production****Article 10 Direction de la documentation française****Titulaires**

Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351	20	"	"	20
Agent principal des services techniques de 2ème catégorie	356-462	"	"	1	1
Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	271-378	25	2	"	23
Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337	14	"	"	14
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462	5	"	"	5

<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>64</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>63</b>
-----------------------------------	--	-----------	----------	----------	-----------

<b>Totaux pour l'article 10</b>		<b>64</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>63</b>
---------------------------------	--	-----------	----------	----------	-----------

<b>Totaux pour le chapitre 31-05</b>		<b>64</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>63</b>
--------------------------------------	--	-----------	----------	----------	-----------

**Chapitre 31-08 Conseil supérieur de l'audiovisuel. Rémunérations****Article 10 Conseil supérieur de l'audiovisuel. Rémunérations****Titulaires**

Administrateur civil hors classe	657-Gr.B	1	"	"	1
Conseillers du Conseil supérieur de l'audiovisuel	Gr.F	8	"	"	8
Directeur d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	1	"	"	1
Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel	Gr.G	1	"	"	1

<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>11</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>11</b>
-----------------------------------	--	-----------	----------	----------	-----------

**Contractuels**

Assistants du 1er groupe du Conseil supérieur de l'audiovisuel	319-590	50	"	16	66
Assistants du 2ème groupe du Conseil supérieur de l'audiovisuel	267-440	69	20	"	49
Chargés de missions du 1er groupe du Conseil supérieur de l'audiovisuel	555-820	40	"	2	42
Chargés de missions du 2ème groupe du Conseil supérieur de l'audiovisuel	415-752	77	"	"	77

P.L.F. 2005

**Chapitre 31-08 article 10**

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Chargés de missions hors catégorie du Conseil supérieur de l'audiovisuel	-	23	"	2	25
<b>Totaux pour les contractuels</b>		<b>259</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>259</b>
<b>Totaux pour l'article 10</b>		<b>270</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>270</b>
<b>Totaux pour le chapitre 31-08</b>		<b>270</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>270</b>

**Chapitre 37-05 Dépenses relatives à l'activité du médiateur de la République****Article 10 Médiateur de la République****Titulaires**

Médiateur de la République	Gr.G	"	"	1	1
<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>"</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Totaux pour l'article 10</b>		<b>"</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Totaux pour le chapitre 37-05</b>		<b>"</b>	<b>"</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

**Chapitre 37-11 Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité****Article 10 Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité****Titulaires**

Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351	3	"	"	3
Conducteur d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323	1	"	"	1
Délégué général	Gr.B bis	1	"	"	1
Magistrat du 2ème grade	451-820	1	"	"	1
<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>6</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>6</b>
<b>Totaux pour l'article 10</b>		<b>6</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>6</b>
<b>Totaux pour le chapitre 37-11</b>		<b>6</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>6</b>



P.L.F. 2005

**Chapitre 37-13 article 10**

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	----------------------------	--------------	-----------	------------------------

**Chapitre 37-13 Commission consultative du secret de la défense nationale****Article 10 Commission consultative du secret de la défense nationale****Titulaires**

Chef de service d'administration centrale	Gr.B bis	1	"	"	1
<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>1</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>1</b>
<b>Totaux pour l'article 10</b>		<b>1</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>1</b>
<b>Totaux pour le chapitre 37-13</b>		<b>1</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>1</b>

**Chapitre 37-16 Commission nationale de déontologie de la sécurité****Article 10 Commission nationale de déontologie de la sécurité****Titulaires**

Adjoint administratif d'administration centrale (échelle 4)	266-351	1	"	"	1
Administrateur civil hors classe	657-Gr.B	1	"	"	1
Attaché d'administration centrale	348-641	1	"	"	1
<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>3</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>3</b>
<b>Totaux pour l'article 10</b>		<b>3</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>3</b>
<b>Totaux pour le chapitre 37-16</b>		<b>3</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>3</b>

**Chapitre 37-30 Dépenses de personnel et action sociale****Article 10 Rémunérations des personnels****Titulaires**

Adjoints administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351	212	51	11	172
Adjoints administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393	66	10	1	57
Adjoints administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	131	26	"	105
Administrateurs civils	451-782	34	3	"	31
Administrateurs civils hors classe	657-Gr.B	14	24	18	8
Agents administratifs de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337	5	"	"	5
Agents administratifs de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	7	"	"	7

P.L.F. 2005

## Chapitre 37-30 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Agent administratif de 2ème classe des services déconcentrés (échelle 2)	263-323	"	2	2	"
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337	31	24	"	7
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	49	35	"	14
Agent principal des services techniques de 1ère catégorie	356-488	2	2	"	"
Agents principaux des services techniques de 2ème catégorie	356-462	4	2	"	2
Assistant de service social principal	374-533	1	1	"	"
Attachés d'administration centrale	348-641	115	21	8	102
Attaché d'administration scolaire et universitaire	348-641	"	2	2	"
Attachés de l'Institut national de la statistique et des études économiques	348-641	3	"	"	3
Attaché de service administratif des services déconcentrés du ministère de la défense	348-641	"	2	2	"
Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	705-782	17	5	"	12
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	433-672	36	10	8	34
Attachés principaux de 2ème classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	433-672	2	"	"	2
Chargé de mission titulaire du secrétariat général du gouvernement	436-782	1	"	"	1
Chargés d'études documentaires du secrétariat général du Gouvernement	348-641	76	1	5	80
Chargés d'études documentaires principaux de 1ère classe du secrétariat général du Gouvernement	705-782	12	"	"	12
Chargés d'études documentaires principaux de 2ème classe du secrétariat général du Gouvernement	476-672	22	"	"	22
Chef de garage (échelle 5)	271-378	4	5	1	"
Chef de garage principal (NEI)	359-393	1	2	1	"
Chefs de mission	625-820	3	1	"	2
Chefs de service d'administration centrale	Gr.B bis	5	2	"	3
Chef de service intérieur d'administration centrale de 1ère catégorie	290-462	1	1	"	"
Chef de service intérieur d'administration centrale de 2ème catégorie	290-431	1	1	"	"
Chef de travaux d'art de 2ème classe	348-499	1	"	"	1

P.L.F. 2005

## Chapitre 37-30 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Chefs d'études à la direction de la documentation	618-820	8	"	"	8
Conducteur d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337	26	26	"	"
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323	27	21	"	6
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351	21	19	"	2
Contrôleurs de 1ère classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques	351-488	2	"	"	2
Contrôleur principal de l'Institut national de la statistique et des études économiques	376-513	1	"	"	1
Délégué interministériel au développement durable	Gr.C-Gr.E	"	"	1	1
Directeurs adjoints et sous-directeurs	733-Gr.B	4	"	"	4
Directeurs d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	10	1	"	9
Directeurs de projet	733-Gr.B	2	1	2	3
Ingénieur	378-695	1	"	"	1
Ingénieurs de 1ère classe des télécommunications	634-695	6	5	10	11
Ingénieurs de 2ème classe des télécommunications	378-618	15	12	5	8
Ingénieur d'études sanitaires	348-618	1	"	"	1
Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat	499-782	1	"	"	1
Ingénieurs en chef des télécommunications	618-Gr.A	11	8	3	6
Ingénieurs généraux des télécommunications	820-Gr.C	8	"	1	9
Inspecteur de l'éducation nationale de classe normale	369-733	"	1	1	"
Inspecteur de service intérieur et du matériel de classe exceptionnelle d'administration centrale (NEI)	359-393	1	1	"	"
Inspecteur de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	1	6	5	"
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	266-351	3	8	7	2
Maître ouvrier d'administration centrale (échelle 5)	271-378	11	11	"	"
Maîtres ouvriers principaux d'administration centrale (EIS)	327-415	10	5	"	5
Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337	20	13	"	7

P.L.F. 2005

## Chapitre 37-30 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	266-351	12	5	"	7
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513	35	13	"	22
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462	89	21	8	76
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	351-488	38	8	2	32
Secrétaire général	Gr.C-Gr.D	1	"	"	1
Secrétaire général du Gouvernement	Gr.G	1	"	"	1
Secrétaires généraux pour les affaires régionales	695-Gr.B	12	"	"	12
Secrétaires généraux pour les affaires régionales	695-Gr.A	13	"	"	13
Sous-directeurs d'administration centrale	733-Gr.B	10	2	"	8
<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>1.257</b>	<b>420</b>	<b>104</b>	<b>941</b>

## Contractuels

Agent contractuel	820	1	"	"	1
Agent contractuel	726-808	1	"	"	1
Agents contractuels	686-782	18	3	"	15
Agent contractuel	660	1	1	"	"
Agents contractuels	599-820	3	"	"	3
Agents contractuels	513-558	7	4	"	3
Agent contractuel	502-641	5	5	"	"
Agents contractuels	481-748	17	2	"	15
Agents contractuels	410-782	5	2	"	3
Agent contractuel	376-513	1	"	"	1
Agents contractuels	372-724	21	10	"	11
Agents contractuels	293-463	11	2	"	9
Agents contractuels	263-392	7	"	"	7
Agents contractuels	263-323	10	2	"	8
Agents contractuels	Gr.B	5	"	10	15
Agents contractuels	Gr.A	8	1	5	12
Agent contractuel du règlement intérieur national de catégorie exceptionnelle	695-820	1	2	2	1
Agent contractuel du règlement intérieur national de 1ère catégorie	348-641	"	2	2	"
Agent contractuel du règlement intérieur national hors catégorie	464-733	"	1	1	"
Agents contractuels groupe B bis	Gr.B bis	1	1	7	7
Agent contractuel hors catégorie	733-Gr.B	1	"	"	1
Chargé de mission	726-808	1	1	"	"

P.L.F. 2005

**Chapitre 37-30 article 10**

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Chargés de mission	721-Gr.B	4	"	"	4
Chargé de mission	Gr.B-Gr.C	1	"	"	1
Chargés de mission	Gr.B	2	"	"	2
Chargé de mission	Gr.A	3	2	"	1
Chargé de mission de niveau I	657-820	1	"	"	1
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie contractuels	263-323	4	"	"	4
Ingénieurs contractuels	695-Gr.A	"	"	8	8
Ingénieurs contractuels	Gr.B bis	"	"	5	5
Ingénieur contractuel	Gr.B	1	"	"	1
Ingénieurs contractuels	Gr.A-Gr.B	"	"	12	12

**Totaux pour les contractuels** **141** **41** **52** **152**

**Militaires sous contrat et de carrière**

Capitaine de frégate ou capitaine de corvette	544-782	"	1	1	"
Capitaine ou lieutenant	348-577	"	1	1	"
Colonel	782-820	"	1	1	"
Commandant	544-611	"	1	1	"
Gendarmes	270-415	4	"	"	4
Infirmier cadre supérieur de santé	523-641	"	1	1	"
Lieutenant colonel	650-755	"	1	1	"
Lieutenant-colonel ou chef d'escadron	544-782	"	3	3	"
Lieutenant-colonel ou commandant	544-782	"	1	1	"

**Totaux pour les militaires sous contrat et de carrière** **4** **10** **10** **4**

**Totaux pour l'article 10** **1.402** **471** **166** **1.097**

**Article 40 Rémunérations, indemnités et allocations diverses des personnels du corps unique des administrateurs civils****Titulaires**

Administrateurs civils	451-782	25	"	"	25
<b>Totaux pour les titulaires</b>		<b>25</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>25</b>
<b>Totaux pour l'article 40</b>		<b>25</b>	<b>"</b>	<b>"</b>	<b>25</b>

**Totaux pour le chapitre 37-30** **1.427** **471** **166** **1.122**

P.L.F. 2005

## Chapitre 39-01 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
---------	-----------------	----------------------------	--------------	-----------	------------------------

## Chapitre 39-01 Programme "Coordination du travail gouvernemental" - Soutien (nouveau)

## Article 10 Soutien

## Titulaires

Adjoint administratifs d'administration centrale (échelle 4)	266-351	"	"	33	33
Adjoint administratifs principaux de 1ère classe d'administration centrale (NEI)	359-393	"	"	10	10
Adjoint administratifs principaux de 2ème classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	"	"	26	26
Administrateurs civils	451-782	"	"	3	3
Administrateurs civils hors classe	657-Gr.B	"	"	6	6
Agents des services techniques de 1ère classe d'administration centrale (échelle 3)	263-337	"	"	20	20
Agents des services techniques de 2ème classe d'administration centrale (échelle 2)	263-323	"	"	27	27
Agents principaux des services techniques de 1ère catégorie	356-488	"	"	2	2
Agents principaux des services techniques de 2ème catégorie	356-462	"	"	2	2
Assistant de service social principal	374-533	"	"	1	1
Attachés d'administration centrale	348-641	"	"	20	20
Attachés principaux d'administration centrale de 1ère classe	705-782	"	"	5	5
Attachés principaux d'administration centrale de 2ème classe	433-672	"	"	10	10
Chefs de garage (échelle 5)	271-378	"	"	5	5
Chefs de garage principaux (NEI)	359-393	"	"	2	2
Chef de mission	625-820	"	"	1	1
Chefs de service d'administration centrale	Gr.B bis	"	"	2	2
Chef de service intérieur d'administration centrale de 1ère catégorie	290-462	"	"	1	1
Chef de service intérieur d'administration centrale de 2ème catégorie	290-431	"	"	1	1
Conducteurs d'automobile de 1ère catégorie (échelle 3)	263-337	"	"	26	26
Conducteurs d'automobile de 2ème catégorie (échelle 2)	263-323	"	"	17	17
Conducteurs d'automobile hors catégorie (échelle 4)	266-351	"	"	19	19
Directeur d'administration centrale	Gr.C-Gr.E	"	"	1	1
Directeur de projet	733-Gr.B	"	"	1	1

P.L.F. 2005

## Chapitre 39-01 article 10

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Inspecteur de service intérieur et du matériel de classe exceptionnelle d'administration centrale (NEI)	359-393	"	"	1	1
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 1ère classe d'administration centrale (échelle 5)	271-378	"	"	6	6
Inspecteurs de service intérieur et du matériel de 2ème classe d'administration centrale (échelle 4)	266-351	"	"	8	8
Maîtres ouvriers d'administration centrale (échelle 5)	271-378	"	"	11	11
Maîtres ouvriers principaux d'administration centrale (EIS)	327-415	"	"	5	5
Ouvriers professionnels d'administration centrale (échelle 3)	263-337	"	"	11	11
Ouvriers professionnels principaux d'administration centrale (échelle 4)	266-351	"	"	5	5
Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle d'administration centrale	376-513	"	"	13	13
Secrétaires administratifs de classe normale d'administration centrale	290-462	"	"	19	19
Secrétaires administratifs de classe supérieure d'administration centrale	351-488	"	"	8	8
Sous-directeurs d'administration centrale	733-Gr.B	"	"	2	2
<b>Totaux pour les titulaires</b>		"	"	<b>330</b>	<b>330</b>

## Contractuels

Agents contractuels	686-782	"	"	3	3
Agent contractuel	660	"	"	1	1
Agents contractuels	513-558	"	"	3	3
Agents contractuels	502-641	"	"	5	5
Agents contractuels	481-748	"	"	2	2
Agents contractuels	410-782	"	"	2	2
Agents contractuels	372-724	"	"	6	6
Agent contractuel	263-323	"	"	1	1
Agent contractuel	Gr.A	"	"	1	1
Agent contractuel groupe B bis	Gr.B bis	"	"	1	1
Chargé de mission	726-808	"	"	1	1

P.L.F. 2005

**Chapitre 39-01 article 10**

Emplois	Indices majorés	Effectifs au 31-12-2004	Suppressions	Créations	Effectifs pour 2005
Chargés de mission	Gr.A	"	"	2	2
<b>Totaux pour les contractuels</b>		"	"	<b>28</b>	<b>28</b>
<b>Totaux pour l'article 10</b>		"	"	<b>358</b>	<b>358</b>
<b>Totaux pour le chapitre 39-01</b>		"	"	<b>358</b>	<b>358</b>
<b>Effectifs totaux</b>		<b>1.771</b>	<b>493</b>	<b>546</b>	<b>1.824</b>